

**Les services de l'État
dans l'Allier :
des femmes et des
hommes au service
d'un territoire
et de ses habitants.**

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018





**Marie-Françoise Lecaillon,
Préfète de l'Allier**

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activité des services de l'État dans l'Allier pour l'année 2018.

Au-delà d'une obligation légale, la présentation de ce rapport est avant tout un exercice citoyen à vertu démocratique : les élus et les habitants de l'Allier ont le droit d'être tenus informés de l'engagement quotidien de l'État pour leur territoire.

Ce document, loin d'être exhaustif, rappelle la multiplicité des champs d'intervention de l'État au côté des collectivités locales et en partenariat avec d'autres acteurs publics et privés : sécurité, soutien au développement économique et à l'emploi, aménagement du territoire, cohésion sociale, appui aux collectivités territoriales.

Je tiens à remercier les fonctionnaires de l'État qui, pleinement mobilisés au quotidien, contribuent au développement et au rayonnement de l'Allier. Je veux ici leur rendre un hommage appuyé.

Je souhaite que la lecture de ce rapport vous permette d'apprécier le rôle de ces hommes et de ces femmes qui mettent leur énergie et leur savoir-faire au service de notre département.

« Je tiens à remercier les fonctionnaires de l'État qui, pleinement mobilisés au quotidien, contribuent au développement et au rayonnement de l'Allier. »



RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT EN LIGNE

SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

@Prefet03



SUR WWW.ALLIER.GOUV.FR



SOMMAIRE

1

ASSURER LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

- Sécurité civile 1
- Lutte contre la délinquance 3
- Sécurité routière 4
- Prévention et lutte contre les violences faites aux femmes 6
- Prévention de la radicalisation 6
- Appui financier de l'État sur divers projets 7
- Sécurité sanitaire 7
- Protection des consommateurs 11

2

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DYNAMISER L'EMPLOI

- Soutien à l'agriculture 13
- Accompagnement des entreprises 14
- Situation de l'emploi 16
- Accompagnement des personnes vers l'emploi 17
- Autres politiques d'insertion et de soutien 21
- Travail illégal et introduction de main-d'oeuvre étrangère 22

3

PARTICIPER À L'ÉQUILIBRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Infrastructures routières et ferroviaires 23
- Environnement 25
- Aménagement du territoire 31

4

GARANTIR LA COHÉSION SOCIALE

- Cohésion sociale 35
- Logement et hébergement 37
- Culture 39
- Politique éducative 41

5

ACCOMPAGNER ET CONSEILLER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- Suivi financier 44
- Conseil et contrôle de légalité 45
- Accompagnement des collectivités 46
- Intercommunalité 47

6

POURSUIVRE LA MODERNISATION ET LA SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE

- Au service des usagers 49
- Au service des collectivités territoriales 50
- Au service des entreprises et des professionnels 52
- Au service des associations 52



1

ASSURER LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

Sécurité civile

22 dossiers de grands rassemblements instruits en 2018.

Les grands événements

Est qualifié de grand événement ou grand rassemblement toute manifestation sportive, culturelle ou récréative, regroupant plus de 5 000 personnes dans un lieu clos ou dont l'accès est contrôlé, durant une période prédéterminée. Mais le nombre n'est plus le seul critère : c'est la typologie de l'événement, les risques encourus ou les menaces potentielles qui vont entraîner le classement de la manifestation dans la catégorie des « grands événements ».

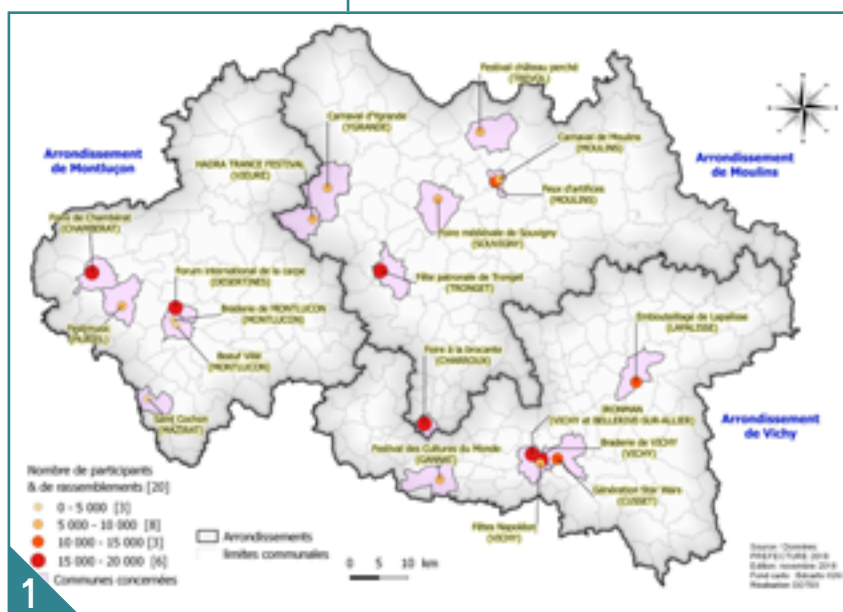
Dès lors, les services préfectoraux engagent une concertation préalable avec tous les acteurs concernés afin d'établir et de coordonner l'ensemble des moyens de secours et de sécurité nécessaires à l'événement.

Pour l'année 2018, les services de


l'État ont instruit 22 dossiers (soit 10 % de plus qu'en 2017), dans des domaines très divers : manifestations sportives (Ironman de Vichy avec plus de 10 000 personnes présentes, Championnat européen de rugby féminin à 7, Jumping international de Vichy, coupe de France de football, Paris-Nice, etc.), manifestations culturelles ou récréatives (braderies, brocantes, carnivals, fête patronale de Tronget, embouteillage de Lapalisse, festival des cultures du monde à Gannat, fête de la musique, fête nationale, foire médiévale de Souvigny, grand pique-nique de Vichy, Les Flamboyantes de Cusset, marchés de Noël, etc.), manifestations de type « free party » ou « musique électronique et musiques actuelles » (Hadra trance festival à Vieure et Festival château perché à Trévol).

Les activités opérationnelles

Dans le domaine de la gestion des crises, le centre opérationnel départemental (COD) a été activé à huit reprises au cours de l'année 2018. Il s'est réuni pour assurer la protection des populations lors d'épisodes climatiques particuliers (4 alertes « orange » météo : sécheresse, canicule, orage et pollution atmosphérique, épisode neigeux), lors de mouvements sociaux (mouvement des agriculteurs début 2018 et mouvement des « gilets jaunes » fin



1



Les services de l'État assurent la gestion des digues domaniales situées le long de la rivière Allier dans les agglomérations de Moulins et Vichy, représentant un linéaire de 10 km.

2018). Par ailleurs, le COD a été activé lors d'exercices de sécurité civile réalisés par la préfecture (exercice sur le risque « intrusion » effectué dans tous les établissements scolaires du département le 15 novembre 2018) ou organisés avec d'autres préfectures (exercice interdépartemental « Accifer » de gestion d'un accident ferroviaire dans un tunnel ; exercice de la zone de défense et de sécurité du sud-est pour une gestion de crise à la suite d'une tempête). De plus, la préfecture a participé à plusieurs exercices sans mettre en œuvre le COD : au sein de la maison d'arrêt de Montluçon, exercices zonaux « Alertex ».

Les catastrophes naturelles

172 communes ont déposé, auprès de la préfecture, une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre du phénomène « sécheresse-réhydratation des sols ». L'instruction des dossiers par l'administration centrale est en cours.

L'État poursuit son action en faveur de la sensibilisation, de la protection des territoires et des populations contre les risques majeurs

Les plans de prévention des risques
Après un long travail de concertation avec les collectivités concernées, le plan de prévention du risque d'inondation (PPRi) de l'Allier dans l'agglomération

vichyssoise a été approuvé le 17 octobre 2018. De même, l'année 2018 a été marquée par la finalisation du PPRi de l'axe Loire couvrant l'est du territoire départemental et la réalisation des cartographies d'aléas relatives au Cher et à ses affluents dans le secteur de Montluçon, ainsi que de celle des affluents de la rivière Allier à Vichy. Ces cartographies donneront lieu à l'élaboration de deux nouveaux PPRi sur ces territoires.

La surveillance des ouvrages de protection hydraulique

Les services de l'État assurent la gestion des digues domaniales situées le long de la rivière Allier dans les agglomérations de Moulins et Vichy, représentant un linéaire de 10 km.

Afin de pouvoir détecter une éventuelle défaillance de ces digues en cas de crues, et pouvoir ainsi mettre les populations en sécurité suffisamment tôt, une organisation relative à la surveillance des ouvrages en situation de crise a été mise en place.

De plus, des études permettant de vérifier l'état de sécurisation et de fiabilisation des digues ont été engagées dans le secteur de Moulins. Ces études s'achèveront au cours de l'année 2019, avant la mise en place d'un programme de travaux de 3 M€ dès 2020 (financement de 80 % État et 20 % Moulins Communauté.)

172 dossiers de catastrophe naturelle ont été déposés.

Digue de Moulins : mise en place d'un programme de travaux de 3 M€ dès 2020 (financement de 80 % de l'État).



Le groupement de gendarmerie a signé une convention avec l'association des maires et présidents de communautés de l'Allier sur l'échange et le partage de l'information.

Lutte contre la délinquance

Mise en place en 2018, la police de sécurité du quotidien vise à lutter contre tous les phénomènes de délinquance.

La délinquance observée dans l'Allier est plus faible que la moyenne nationale au regard de sa population. En 2018, les atteintes aux biens, plus particulièrement les cambriolages, sont en nette régression. Dans le même temps, les violences physiques sont en augmentation, sans toutefois atteindre le taux national pour 1 000 habitants. Mise en place en 2018, la police de sécurité du quotidien vise à lutter contre tous les phénomènes de délinquance, à travers les axes suivants :

- une meilleure visibilité des forces de l'ordre dans leur contact au quotidien avec la population : patrouilles VTT et scooters pour les policiers, visites chez les habitants en zone rurale pour les gendarmes, participation, à la demande des maires, à des réunions publiques ;
- la collaboration avec tous les acteurs de la sécurité en densifiant les partenariats existants : des conventions ont ainsi été signées avec la fédération départementale

des gardes-particuliers et l'association départementale de protection civile de l'Allier ; ces associations apportent leur expérience et leur appui aux forces de l'ordre, chacune dans son domaine de compétence particulier.

Le groupement de gendarmerie départementale a également signé une convention avec l'association des maires et présidents de communautés de l'Allier sur l'échange et le partage d'informations ;

- l'amélioration de l'accueil et de la prise en charge des victimes par la qualité de l'accueil physique, téléphonique et numérique dans les brigades et au sein des commissariats, ainsi que la prise en charge des plaintes et leur traitement, pour répondre à une des préoccupations majeures de la population ;
- le renforcement du lien avec la population par la communication externe : ouverture d'un compte Facebook à la direction départementale de la sécurité publique.

Faits enregistrés commis dans l'Allier	2017	2018	Évolution 2017/2018	Taux départemental pour 1 000 habitants	Taux national pour 1 000 habitants
Atteintes aux biens	6 933	6 653	- 4,0%	19,4	32
<i>dont cambriolages</i>	1 772	1 598	- 9,8%	4,7	5,5
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	2 136	2 336	9,4%	6,8	9,4
<i>dont violences physiques non crapuleuses</i>	1 351	1 463	8,3%	4,3	5,3

La coordination de la sécurité routière a pour mission de mener, de soutenir et de susciter des actions de sécurité routière.



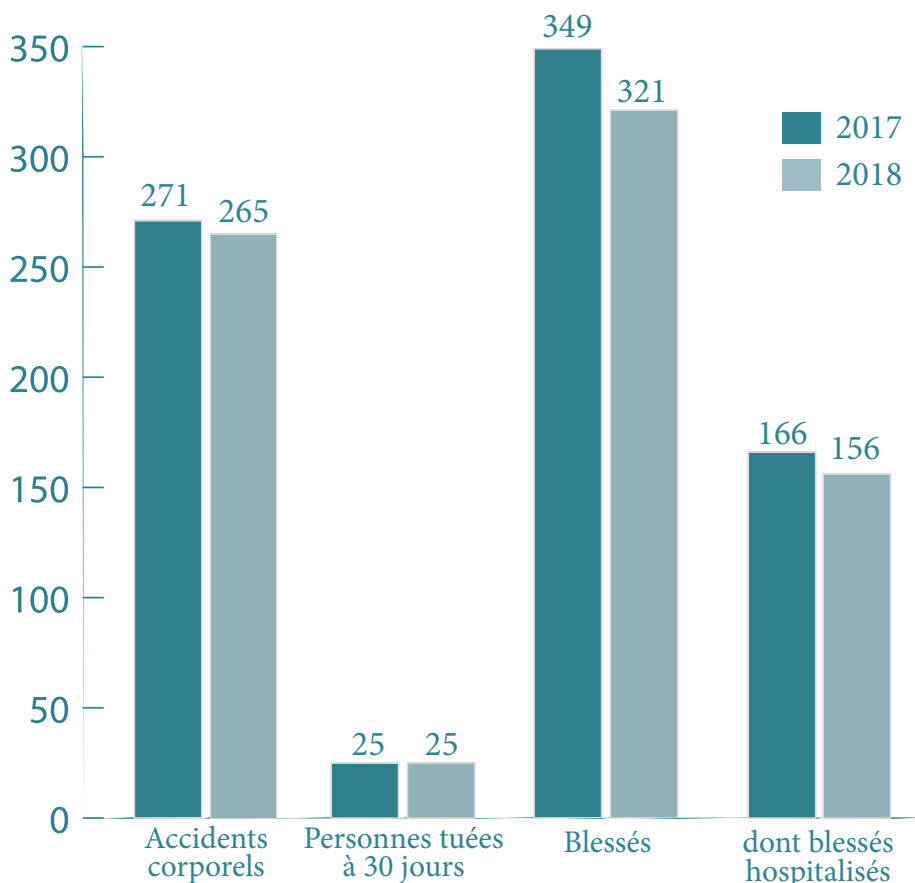
Sécurité routière

Si le nombre de personnes tuées à 30 jours est identique à celui de 2017, celui des blessés a diminué de 8 % par rapport à l'année précédente. Une baisse de 6 % des blessés hospitalisés a été enregistrée, ainsi qu'une diminution de 2 % du nombre d'accidents corporels.

Pour agir contre l'insécurité routière dans le département et sensibiliser les usagers de la route sur les risques encourus et les bons comportements à adopter, de nombreuses actions ont été menées, en 2018, dans le cadre

du plan départemental d'actions de sécurité routière. Ainsi, ont pu être organisées, avec différents partenaires (associations, collectivités locales, entreprises, écoles...), 61 actions de sécurité routière à destination des jeunes ou des seniors ou la participation à des salons et foires, mobilisant des crédits à hauteur de 54 500 €. Ces actions ont mobilisé 114 jours pour la trentaine d'intervenants départementaux de sécurité routière, qui sont des bénévoles nommés par la Préfète de l'Allier.

61 actions de sécurité routière mobilisant 54 500 € ont eu lieu en 2018.





Parmi les actions organisées chaque année, le rallye de l'escadron départemental de sécurité routière (EDSR) permet de sensibiliser et d'éduquer les motards à la sécurité sur les routes.

Les forces de sécurité ont également lutté activement contre les comportements dangereux de certains automobilistes, comme en témoignent les nombreux contrôles réalisés à leur initiative, qui ont permis de mettre en exergue une augmentation sensible des infractions en matière de stupéfiants.

Par ailleurs, 14 survols de la route

centre Europe Atlantique (RCEA) en hélicoptère par la gendarmerie ont permis de constater 84 infractions concernant principalement le non-respect des distances de sécurité par les poids lourds, des dépassements interdits par des poids lourds étrangers et des franchissements de lignes continues.

	Alcoolémie		Stupéfiants	
	Dépistages	Infractions	Dépistages	Infractions
2017	139 858	1 393	1 692	245
2018	132 669	1 279	2 339	405

De nombreux autres types d'infractions ont été constatés :

Infractions	Vitesse (hors CSA*)	Feux tricolores	Lignes continues	Arrêt au stop
2017	6 173	212	339	458
2018	5 074	250	312	473

*Contrôle sanction automatisé





La lutte contre les violences conjugales a été proclamée grande cause nationale.

Prévention et lutte contre les violences faites aux femmes

Dans l'Allier, en 2018, les violences intrafamiliales ont donné lieu à 1 267 interventions de la police nationale ou de la gendarmerie nationale et à 496 plaintes. 86 % des victimes sont des femmes.

Afin de lutter contre toutes les violences faites aux femmes, un plan départemental d'action contre les violences faites aux femmes (2018-2022) a été signé le 4 septembre 2018. En cohérence avec les orientations et priorités nationales, les axes et les objectifs de travail du plan départemental sont le fruit d'une concertation entre les différents partenaires.

Il engage dix signataires : l'État, le Conseil départemental, les parquets des trois tribunaux de grande instance de l'Allier, les trois centres hospitaliers de l'Allier, les deux associations prenant en charge les femmes victimes : le centre d'information sur les droits des femmes et des familles de l'Allier et l'association Justice et Citoyenneté 03.

Il repose sur la mise en œuvre, d'ici à 2022, de 35 actions concrètes, pilotées par l'un(e) des signataires, en lien avec un réseau de partenaires institutionnels et associatifs mobilisé de longue date.

Un plan départemental d'action contre les violences faites aux femmes (2018-2022) a été signé en 2018.

Prévention de la radicalisation

Le 23 février 2018, le Premier Ministre a présenté le nouveau plan national de prévention de la radicalisation « Prévenir pour protéger » qui vient compléter les actions déjà engagées depuis plusieurs années.

Fort de 60 mesures, il repose sur la mobilisation et la coordination entre les acteurs de l'État, les collectivités territoriales et la société civile. Dans l'Allier, un travail a été engagé au niveau des services de l'État pour sensibiliser les différents acteurs à cette thématique, notamment le monde de l'éducation et le monde sportif, afin d'être en mesure de mieux identifier les situations qui

pourraient se révéler préoccupantes. L'école et le milieu sportif constituent en effet bien souvent des portes d'entrée pour les recruteurs à la cause de la radicalisation. Le 28 novembre 2018, une conférence a ainsi été organisée au centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) de Vichy, en présence de M. M é d é r i c C h a p i t a u x , spécialiste de la radicalisation dans le sport. Elle était destinée aux comités sportifs départementaux, aux clubs sportifs, aux responsables des salles de remise en forme, aux élus, aux services de l'État.

Un travail a été engagé pour sensibiliser les différents acteurs à la radicalisation.



Pour l'année 2018, 10 000 € ont été accordés au titre de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Appui financier de l'État sur divers projets

La prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR)

Sur tous les programmes du FIPDR 2018, environ 133 000 € ont été consacrés à différentes actions : prévention de la radicalisation et de la délinquance, sécurisation des établissements scolaires, sécurisation des sites sensibles, équipement des polices municipales, vidéo-protection, relation police/population.

La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations anti-LGBT

Chaque année, le comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme sélectionne les dossiers déposés dans le cadre de

l'appel à projets relayé au niveau départemental. Pour l'année 2018, ce sont 10 000 € qui ont ainsi été accordés au titre de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et 2 400 € au titre de la lutte contre la haine et les discriminations anti-LGBT. 8 porteurs de projets ont bénéficié de cette aide financière.

La lutte contre les conduites addictives

L'Allier a pu compter sur une enveloppe de 44 500 € pour soutenir les projets qui visent à sensibiliser le public à l'égard du tabagisme, de l'alcoolisme, des stupéfiants. Les actions ont visé le monde scolaire, étudiant et le milieu festif.

Sécurité sanitaire

Le département compte 160 élevages de porcs, dont 55 élevages en plein air, et 42 sites d'élevage de sangliers.

La peste porcine africaine

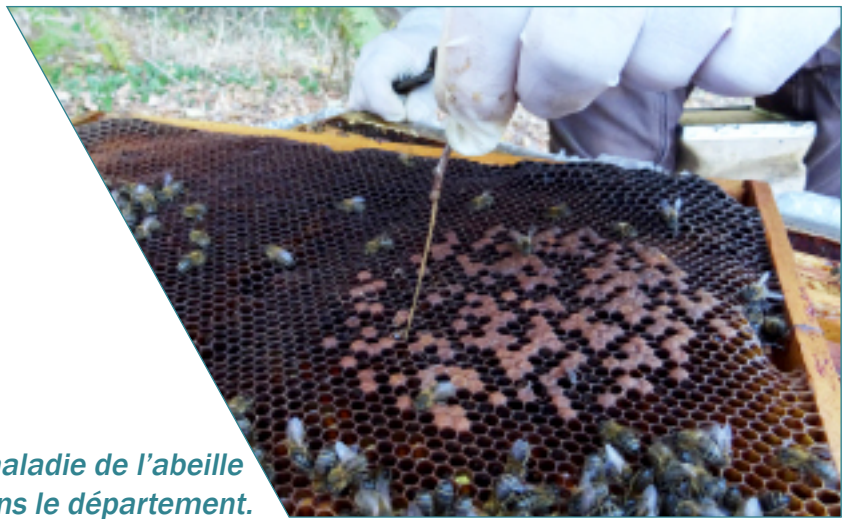
La fin de l'année 2018 a été marquée par la confirmation de plusieurs cas de peste porcine africaine (PPA) en Belgique, à quelques kilomètres seulement des frontières françaises. Si le département de l'Allier, à l'instar du territoire national français, n'a pas été touché directement par cette maladie, les services de l'État se sont malgré tout rapidement mis en ordre de marche afin d'être en capacité de faire face, le cas échéant, à une crise sanitaire.

La PPA, qui touche les porcs et les

sangliers, n'est pas une zoonose. Néanmoins, la confirmation d'un foyer dans le département serait lourde de conséquence pour la filière, l'Allier venant au 2^e rang à l'échelle de la région en termes d'élevages de porcs d'engraissement (derrière l'Ain).

Les actions se sont jusqu'à présent concentrées sur la communication auprès du grand public et des professionnels (le département compte 160 élevages de porcs, dont 55 élevages en plein air, et 42 sites d'élevage de sangliers).

Les mesures de surveillance de la



Un cas de loque américaine, maladie de l'abeille mellifère, a été constaté dans le département.

faune sauvage ont été renforcées grâce à la mobilisation du réseau SAGIR (service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage et fédération départementale des chasseurs).



La gestion des alertes

En matière de denrées animales et d'origine animale :

Un foyer de toxi-infection alimentaire collective (TIAC) est défini par l'apparition d'au moins 2 cas similaires d'une symptomatologie gastro-intestinale, dont on peut rattacher la cause à une même origine alimentaire ; leur déclaration est obligatoire. En 2018, 6 TIAC ont été déclarées dans le département, affectant 73 personnes. 2 sont survenues en restauration collective,

1 en restauration commerciale, et 3 dans le cadre familial. Au titre des alertes, 11 fiches de réception de non-conformités sur des denrées alimentaires ont été enregistrées. Ces déclarations de non-conformité ont donné lieu à 9 gestions d'alerte en lien avec la direction générale de l'alimentation entraînant 2 rappels de produits, notamment chez des producteurs fermiers (produits à base de viande et fromages au lait cru).

En matière d'animaux vivants :

Dans la continuité de l'année 2017, les services vétérinaires ont assuré en 2018 le suivi de la fièvre catarrhale ovine (FCO) sérotypes 4 et 8 : la clémence de l'été et de l'automne a été particulièrement favorable à l'activité de l'insecte vecteur du virus (Culicoides). Il circule donc très largement dans les cheptels bovins bourbonnais et entrave les activités de la filière.

Dans ce contexte, les services vétérinaires ont largement communiqué sur les mesures de prévention et notamment la vaccination précoce des cheptels souches. Les services vétérinaires ont eu également à gérer bon nombre de suspicions de maladies réglementées, notamment 30 suspicions de tuberculose bovine, 1 suspicion d'encéphalopathie spongiforme bovine dans un cheptel allaitant, un foyer de tremblante dans un élevage ovin et 1 foyer de loque américaine en apiculture.

Dans la continuité de l'année 2017, les services vétérinaires ont assuré en 2018 le suivi de la fièvre catarrhale ovine (FCO) sérotypes 4 et 8.



Tous contextes et tous types d'abattoirs confondus, les services vétérinaires ont procédé à l'inspection complète des 18 chaînes d'abattage en 2018.

Les services vétérinaires en abattoirs ont examiné 901 000 animaux de boucherie et 17,3 millions de volailles abattues dans le département.

La filière volaille a été relativement épargnée avec malgré tout quelques foyers de salmonelles mais aucun cas d'influenza aviaire n'a été recensé dans le département en 2018.

La protection animale en élevage

De nombreux dossiers impliquant des problèmes de protection animale ont été traités par la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) :

- 6 dossiers ont donné lieu à la transmission d'un procès-verbal au parquet,
- 4 dossiers se sont soldés par le retrait des animaux détenus (chiens, chevaux, moutons).

Les abattoirs et la protection animale en abattoir

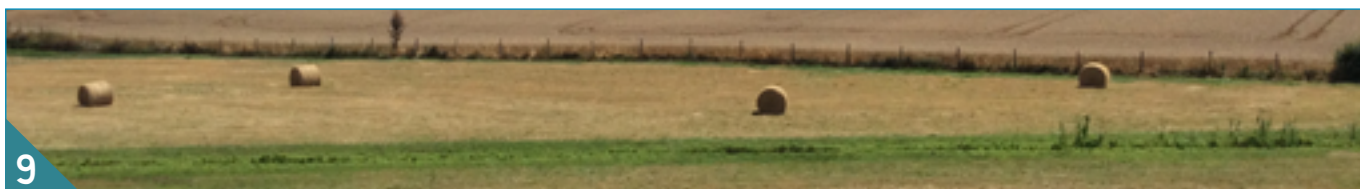
Les services vétérinaires d'inspection en abattoirs ont examiné les 901 000 (+ 3,5 %) animaux de boucherie (bovins, ovins, porcins, bisons et équins) et les 17,3 millions (- 2,5 %) de volailles abattues dans le département. Ils ont contrôlé l'identification, la provenance, l'état de santé et la salubrité des denrées issues de ces animaux.

Dans le cadre des plans de surveillance et de contrôle réalisés annuellement, 881 prélèvements ont été effectués afin de vérifier la conformité des

produits et aucune non-conformité n'a été révélée.

En abattoir, le respect de la bien-traitance animale relève en premier lieu de la responsabilité de l'exploitant, depuis le déchargement de l'animal jusqu'au poste d'étourdissement-saignée. La bien-traitance animale demeure une priorité pour les services de l'État qui procèdent à des contrôles inopinés des conditions de transport des animaux à leur arrivée à l'abattoir, à des contrôles réguliers et inopinés du poste de mise à mort, à des contrôles quotidiens des abattages rituels, etc. Le programme d'audit triennal de tous les abattoirs de boucherie par un référent national sur le thème de la protection animale s'est terminé en 2018 par les audits de SOCOPA à Villefranche d'Allier et du petit abattoir DUMONTET à Montluçon (chevreaux).

Tous contextes et tous types d'abattoirs confondus, les services vétérinaires ont procédé à l'inspection complète des 18 chaînes d'abattage en 2018. Les évaluations des contrôles montrent une vraie volonté de la part des professionnels de continuer à améliorer les obligations en matière de protection animale.





La bien-traitance animale demeure une priorité pour les services de l'État qui procèdent à des contrôles inopinés des conditions de transport des animaux.

Les exportations

En matière d'animaux vivants

Espèces	2017		2018		2017		2018	
	Echanges UE		Echanges UE		Pays tiers		Pays tiers	
	Nombre	Certificats sanitaires	Nombre	Certificats sanitaires	Nombre	Certificats sanitaires	Nombre	Certificats sanitaires
Bovins	38 218	1 310	45 012	1 334	4 691	197	7 063	205
Ov/cap	41	5	104	6			197	4
Volailles d'abattage	458 540	53	147 016	23				
Esp sauv (le Pal)	5	5	26	5			7	4
Oeufs à couvrir (Suisse)					5 155 440	54	5 312 410	52
Equidés	15	15	35	35			2	2
Expérimentation animale Envigo	386	25	352	18	2 948	31	3 397	389
Alimentation animale Adisseo/Petffod (tonnage)					21 094	1 319	23 836	1 309
Sous-produits animaux Secanim sud-est (tonnage)	39 363	1 030	53 102	1 230	4 052	72	17 334	111

Total des échanges/exports par espèces et produits 2017/2018

Les exportations

En matière de denrées animales et d'origine animale :

- 2 nouveaux dossiers de demande à exporter vers les pays tiers et un complément de dossier en cours (Chine) ont été instruits. Les établissements demandeurs sont essentiellement les abattoirs de boucherie et les ateliers annexés tels que les ateliers de découpe et de transformation (viande hachée...).
- 3 agréments à l'export ont été attribués vers la Chine, la Thaïlande et Taïwan.
- 3 audits ont été réalisés dans 2 établissements par des délégations étrangères (chinoise, mexicaine et brésilienne), accompagnés par des représentants du ministère en charge de l'agriculture.
- 496 certificats à l'exportation ont été émis pour des denrées d'origine animale, essentiellement à destination de l'Afrique et l'Asie du sud-est.

496 certificats à l'exportation ont été émis pour des denrées d'origine animale.



Les résultats des contrôles sanitaires réalisés en 2018 dans tous les établissements de la chaîne alimentaire sont publiés sur l'application Alim'confiance pour smartphones et sur le site www.alim-confiance.gouv.fr

Protection des consommateurs

En 2018, 291 contrôles ont été réalisés par le service sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation.

44 établissements ont été contrôlés : grandes et moyennes surfaces, commerce de bouche, restaurants, commerçants non sédentaires.

Les contrôles sanitaires en alimentaire et leur transparence

Afin de répondre aux attentes légitimes des citoyens et consommateurs, les résultats des contrôles sanitaires réalisés en 2018 dans tous les établissements de la chaîne alimentaire sont publiés sur l'application Alim'confiance pour smartphones et sur le site www.alim-confiance.gouv.fr.

En 2018, 291 contrôles ont été réalisés par le service sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation. Ces inspections ont donné lieu à 134 avertissements, 33 mises en demeure, 4 fermetures administratives et 6 procès-verbaux.

Certaines inspections ciblées ont été menées dans le cadre du comité de lutte anti-fraude sur réquisition du Procureur de la République.

L'information des consommateurs sur les denrées alimentaires (règlement européen « INCO »)

L'objectif de cette tâche nationale (TN) traditionnellement reconduite était de vérifier le respect de la réglementation quant à l'information donnée au consommateur sur la composition des denrées alimentaires proposées à tous niveaux (grande distribution, commerces de bouche, restauration, non sédentaires).

Ces vérifications portaient notamment sur les dispositions obligeant les professionnels à informer les consommateurs sur les

produits suivant les dispositions du règlement Union Européenne 1169-2011 et notamment sur la présence d'allergènes dans les produits ou plats proposés.

44 établissements ont été contrôlés : grandes et moyennes surfaces, commerce de bouche, restaurants, commerçants non sédentaires. Cette TN a donné lieu à 20 avertissements et 5 injonctions.

La protection économique du consommateur


En 2018, des actions particulières ont été menées par le service concurrence, consommation et répression des fraudes, dans différents secteurs :

• les agences immobilières :

10 agences immobilières ont fait l'objet d'un contrôle ainsi que 8 sites internet soit un total de 18 contrôles visant à vérifier la bonne mise en œuvre de la loi Hoguet. 8 injonctions ont été rédigées portant sur des défauts d'affichage de barèmes, d'indication du prix hors honoraires, sur la mention « Frais d'agence inclus », défauts d'indication du tarif de chacune des prestations « Visite dossier bail » et « État des lieux », défaut d'informations pré contractuelles liées à la médiation et à l'opposition au démarchage téléphonique (Bloctel), clause attributive de compétences (tribunal) erronée.

• la sécurité des cabines de bronzage :

L'activité de bronzage artificiel



Au cours de l'année 2018, la brigade de contrôle et de recherche de la DDFiP a participé à 20 opérations coordonnées de lutte contre la fraude.

représente une part encore non négligeable des prestations esthétiques. Cette pratique a été estimée comme étant à risque depuis juillet 2009 par l'organisation mondiale de la santé qui a classé les ultraviolets (UV) artificiels comme cancérigènes certains pour l'homme. Au total, 9 établissements (8 instituts de beauté, 1 centre de bronzage) ont été vérifiés, générant 16 contrôles. Cette tâche nationale a révélé un fort taux d'anomalie (90 %). Les constats effectués ont fait l'objet de 2 avertissements, 6 injonctions administratives de mise en conformité et 1 procès-verbal. Un procès-verbal a été dressé pour pratique de tarifs promotionnels relative à des prestations de service incluant l'utilisation d'un appareil de bronzage.

• *les foires et salons :*

Cette enquête avait pour but de s'assurer de la bonne information pré contractuelle délivrée aux consommateurs par les professionnels, de lutter contre les pratiques déloyales et de s'assurer de la régularité des clauses contractuelles, en particulier s'agissant de professionnels qui recueillent les coordonnées des consommateurs, du respect de l'obligation d'informer ceux-ci de la possibilité de s'inscrire sur la liste d'opposition Bloctel. Prenant fin au 31 mars 2019, cette tâche régionale a d'ores et déjà permis de contrôler 70 établissements. Elle a donné lieu à 12 avertissements, 1 injonction et 14 procès-verbaux administratifs, essentiellement pour défaut

d'information du consommateur sur l'absence de délai de rétractation en foires et salons.

La protection des usagers sportifs et des jeunes en « accueil collectif de mineurs »

L'Allier est un département rural où se pratiquent des sports de pleine nature et certaines activités à environnement spécifique. En ce qui concerne la protection des usagers sportifs, 166 éducateurs sportifs ont été contrôlés sur 656 déclarés en activité, ce qui représente le contrôle de 77 établissements d'activité physique et sportive.

S'agissant de l'accueil collectif de mineurs, 68 contrôles ont été réalisés en 2018 (536 accueils collectifs de mineurs déclarés).

La lutte contre la fraude

Au cours de l'année 2018, la brigade de contrôle et de recherche de la direction départementale des finances publiques (DDFiP) a participé à 20 opérations coordonnées mises en œuvre dans le cadre des comités opérationnels de lutte contre la fraude du département. Les services de vérification de la DDFiP ont réalisé 131 opérations de contrôle sur place, visant à vérifier les impositions dues par les entreprises ou par les personnes physiques. 3 910 075 € de droits et 1 723 925 € de pénalités ont été rappelés en 2018. Leur taux de recouvrement s'établit à 72,74 %, et se situe au-dessus du niveau national.

166 éducateurs sportifs ont été contrôlés sur 656 déclarés en activité.

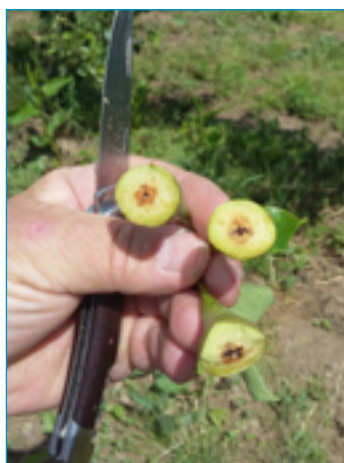


2

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DYNAMISER L'EMPLOI

Soutien à l'agriculture

572 694€ ont été versés en 2018 aux arboriculteurs victimes du gel en 2017.



Petites poires ayant subi le gel

Les paiements réalisés au titre de la politique agricole commune (PAC)

La politique agricole commune participe au maintien de l'agriculture dans le département de l'Allier, grâce aux aides financières versées aux agriculteurs. Il s'agit d'aides à la surface (aides découplées) ou d'aides liées aux animaux détenus par les exploitants. Dans certaines zones du département (hors plaine), des aides compensatoires de handicap naturel sont versées du fait de difficultés d'exploitations liées à la pente, à la moindre qualité des sols notamment. Le calendrier de versement des aides revient à la normale pour la plupart des aides versées, avec un acompte au 15 octobre 2018 et un solde en fin 2018-début 2019.

Les calamités agricoles en 2018

Paiements des calamités reconnues en 2017 pour le gel de printemps, pour un soutien des arboriculteurs, pépiniéristes et viticulteurs.

Fin avril 2017, le territoire a connu une vague de froid exceptionnel, jusqu'à -9°C, qui a anéanti les récoltes de fruits (cerises, pêches, abricots, noix, pommes et poires), les productions des pépinières et limité celles en raisin destiné à la vinification.

En ce qui concerne les fruits, les arboriculteurs ont bénéficié d'une reconnaissance en calamité agricole, avec un taux de perte de 100 %. Les producteurs d'arbres fruitiers et les entreprises réalisant de la recherche et de la création en variétés florales ont également pu prétendre à des indemnités pour pallier la perte des arbres destinés à la vente immédiate ou différée ou des plants de recherche. Au total, 572 694 € ont été distribués en 2018 dans le département.

S'agissant des vignes, la production viticole a été fortement réduite. La reconnaissance de l'impact du gel par l'administration permet aux viticulteurs de prétendre à des dégrèvements de la taxe sur le foncier non bâti, de procéder à des achats de vendanges, voire de demander des dérogations au cahier des charges de l'AOC.

	En millions d'euros
Total des aides animales	23,29
<i>dont aides aux bovins</i>	20,53
<i>dont aides aux ovins et caprins</i>	2,76
Indemnités compensatoires aux handicaps naturels	23,82
Aides découplées	90,49
Total provisoire au titre de la campagne 2018	137,61

Chiffres provisoires au 31 décembre 2018 : les paiements au titre de la campagne 2018 n'étaient pas terminés au 31 décembre de l'année 2018. Les chiffres présentés constituent des acomptes, le solde des aides étant versé en 2019.



Brebis dans une parcelle en herbe touchée par la sécheresse.

Reconnaissance de la calamité agricole due à la sécheresse 2018

Le département de l'Allier a été reconnu en calamité agricole pour perte sur fourrages par le comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA) de décembre 2018, suite à un rapport présenté par les services de l'État.

2 925 agriculteurs, dont l'élevage dépend de l'herbe produite sur leur exploitation, ont déposé une demande d'indemnisation. 82 % d'entre eux ont reçu une indemnisation pour un

montant total de 12,5 M€.

En parallèle, la procédure de dégrèvement sur la taxe sur le foncier non bâti a été mise en œuvre, permettant un remboursement aux propriétaires avec rétrocession aux fermiers de la taxe à hauteur de 2,23 M€ sur le département.

Un dossier complémentaire de reconnaissance de la calamité agricole a été déposé au CNGRA au mois d'avril pour les impacts de la sécheresse sur les légumes de plein champ.

2 925 agriculteurs ont déposé une demande d'indemnisation.

Accompagnement des entreprises

L'appui aux projets de développement des entreprises

Les services de l'État apportent leur concours à une réalisation rapide des projets de développement des entreprises en veillant à faciliter la mise en œuvre des procédures réglementaires requises selon la nature des dossiers. Une telle démarche ne peut être efficace que si elle est fondée sur une mobilisation collective des services de l'État, en cohérence avec l'action des collectivités territoriales concernées. Ce travail conjoint a permis d'engager en 2018 des projets majeurs pour l'économie du département (Vuitton).

Le contrat de redynamisation de la zone de l'ex-détachement air (DA) 277 à Varennes-sur-Allier

Conformément au décret du 2 octobre 2017, le site de 32 hectares a été cédé

à la commune de Varennes-sur-Allier à l'euro symbolique le 27 mars 2018, à l'exception de la « base de vie » réquisitionnée en novembre 2015 pour accueillir des migrants dans le cadre du centre d'accueil et d'orientation (CAO). Suite à la tenue d'un comité opérationnel le 28 mai 2018, le comité de pilotage s'est réuni le 12 juin 2018 sur le site du nouvel Ecocentre. Au 31 décembre 2018, 19 entreprises sont installées sur le site et représentent 73 emplois permanents. À ceux-ci s'ajoutent les 13 emplois générés par la communauté de communes, la société publique locale et le groupe SERIS, soit 85 au total. Globalement, les entreprises louent 44 368 m², soit environ 62 % des surfaces disponibles. Ces chiffres ne prennent toutefois pas en compte l'espace tiers lieux : fablab et co-working où 4 adhésions ont été enregistrées au 31 décembre 2018.

19 entreprises sont installées sur la zone de l'ex-détachement air à Varennes.



Afin d'identifier et accompagner les entreprises pouvant rencontrer des difficultés économiques et financières, le comité opérationnel de suivi des entreprises en difficulté s'est réuni trimestriellement.

L'État accompagne la redynamisation du site (hors cession foncière) à hauteur de 5,5 M€ pour un contrat de plus de 19 M€, soit 29 % du financement.

L'aide aux entreprises en difficulté

Afin d'identifier et accompagner les entreprises pouvant rencontrer des difficultés économiques et financières, le comité opérationnel de suivi des entreprises en difficulté s'est réuni trimestriellement sous la présidence de la Préfète. Au cours de l'année 2018, 28 entreprises ont été suivies par ce comité, représentant un effectif total de 2 330 personnes.

La commission des chefs de services financiers (CCSF)

Dans un contexte de reprise économique certes un peu plus tardif dans l'Allier, le ralentissement des saisines entamé en 2017 se confirme en 2018 pour la CCSF : 15 dossiers ont été reçus en 2018, contre 22 en 2017 (29 en 2016). En revanche, le nombre de plans d'apurement des dettes fiscales et sociales accordés s'est stabilisé, avec 15 plans en 2018 contre 16 en 2017. Les plans accordés en 2018 étaient liés en moyenne à 181 569 €

de dettes fiscales et sociales et 39,9 emplois, contre 158 222 € et 31,5 emplois en 2017.

L'évolution du nombre moyen de salariés par entreprise ayant déposé ou étant suivies en 2017 et 2018 doit toutefois être relativisée, car elle est impactée par une entreprise (plan accordé en 2017, dénoncé puis réactivé en 2018) comptant 354 employés. Hormis ce dossier, les effectifs moyens s'élèvent à 17,4 emplois en 2018 et 10 en 2017. La progression des enjeux moyens par dossier s'explique par l'augmentation des saisines de la CCSF par des petites et moyennes entreprises (PME) (6 dossiers sur 15 en 2018, soit 40 %, contre 4 dossiers sur 16 en 2017, soit 25 %). La durée moyenne des plans accordés s'élève à 18 mois, soit une durée moyenne identique à l'exercice 2017 (17 en 2016).

L'activité partielle

En 2018, l'État a soutenu au titre de l'activité partielle 54 entreprises en difficulté économique pour lesquelles 23 297 heures ont fait l'objet d'une indemnisation, soit une baisse de 12 % par rapport à 2017.

L'État a soutenu au titre de l'activité partielle 54 entreprises en difficulté.

Les conventions de revitalisation en cours entre l'État et des entreprises ayant procédé à des licenciements dont l'impact pour le territoire est conséquent

Entreprises soumises à revitalisation	Nombre d'emplois supprimés	Montant de la contribution de l'entreprise	Objectif de création d'emplois	Nombre d'emplois créés ou en cours	Observations
ITM à Avermes	207	1 214 361 €	207	112	Convention cadre nationale signée en novembre 2016. Déclinaison au niveau local par une convention départementale signée le 24 mars 2017



Le 1^{er} février 2018, une conférence sur l'intelligence économique a été organisée en partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie à Montluçon.

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Au cours de l'année 2018, environ 3 514 entreprises du département ont bénéficié du CICE pour un montant de 44,55 M€. 2 823 foyers fiscaux se sont vu restituer 4,86 M€ d'impôts. Le montant du pré-financement est de 4,34 M€ d'impôts (62 demandes). Les remboursements de crédit de TVA ont représenté en 2018, 103 M€, et plus de 89,57 % de ces crédits sont remboursés dans le délai de 30 jours.

L'intelligence économique

En tant que référente départementale de l'intelligence économique, la sous-préfète de Montluçon coordonne l'ensemble des initiatives dans ce domaine d'activité. Le 1^{er} février 2018, une conférence a été organisée conjointement avec la chambre de commerce et d'industrie à Montluçon, où sont intervenus la direction générale de la sécurité intérieure et le service régional de police judiciaire de Clermont-Ferrand.

3 514 entreprises ont bénéficié du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Situation de l'emploi

La demande d'emploi

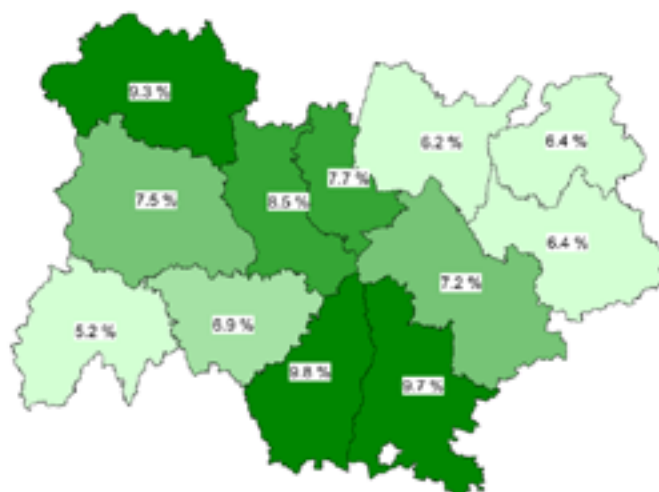
Pour la troisième année consécutive, dans l'Allier, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi (catégorie A, B et C) est en baisse. Il s'établit fin décembre 2018 à 28 550 (soit -0,4 % sur un an) dont 3 890 jeunes et 8 340 seniors. Un demandeur d'emploi sur deux est chômeur de longue durée (52,3 %), soit une progression de 4,3 points sur un an, progression due essentiellement à la part des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de deux ans qui a augmenté de 8,7 points sur un an. La part de la demande d'emploi des bénéficiaires du revenu de solidarité active reste élevée (18,9 %), soit 5 395 personnes.

L'emploi salarié

Au 4^e trimestre 2018, les effectifs salariés du département accusent une baisse annuelle de 0,4 %. Le dynamisme des établissements de Vichy (+ 0,4 %) au cours des douze derniers mois ne parvient pas à compenser les pertes enregistrées dans ceux de Moulins (- 0,4 %) et Montluçon (- 0,9 %).

Le taux de chômage au 4^e trimestre 2018

- Taux de chômage en Auvergne-Rhône-Alpes : 7,3 %
- Taux de chômage en Allier : 9,3 %
- bassin de Moulins : 7,8 %
- bassin de Vichy : 9,7 %
- bassin de Montluçon : 10,5 %





Afin de tenir compte des besoins de main-d'œuvre des entreprises, des SPEP thématiques ont été mis en place à l'initiative de l'État.

Accompagnement des personnes vers l'emploi

Dans le cadre du fonds unique d'inclusion dans l'emploi, l'Allier a bénéficié d'une enveloppe financière globale de 7 971 297 €.

Les politiques d'inclusion ont été renouvelées sur la base d'une approche décloisonnée pour tenir compte des besoins des territoires et recentrée sur les bénéficiaires les plus éloignés du marché du travail (demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA, publics de l'insertion par l'activité économique, handicapés). L'action s'est traduite d'une part, par la création d'un fonds unique d'inclusion dans l'emploi (FIE) ouvrant de nouvelles marges de manœuvre aux territoires et d'autre part, par la transformation des contrats aidés en contrats « parcours emploi compétences ». Dans le cadre du FIE, l'Allier a bénéficié d'une enveloppe financière globale de 7 971 297 €.

L'insertion par l'activité économique (IAE)

29 structures sont conventionnées par l'État avec le soutien du Département dans diverses activités support de production de biens et services.

En 2018, ces structures ont accueilli 1 751 salariés (815 équivalents temps plein) et sur 920 sorties, 68 % (630 personnes) ont accédé à l'emploi ou à une formation en sortie d'accompagnement.

L'État a mobilisé 5 720 242 € dans le cadre du financement de ces structures.

Le fonds d'appui aux politiques d'insertion

Dans le cadre de la convention d'appui aux politiques d'insertion 2017-2019 signée avec le Conseil départemental, l'État a apporté un soutien financier au Département à hauteur de 2 690 097 € qui a notamment été utilisé pour le financement d'activités spécifiques aux missions locales et le cofinancement de l'école de la deuxième chance afin d'y inclure des publics différents.

Les services publics de l'emploi de proximité (SPEP) thématiques

Afin de tenir compte des besoins de main-d'œuvre des entreprises, des SPEP thématiques ont été mis en place à l'initiative de l'État afin d'une part, de former aux métiers en tension des demandeurs d'emploi et d'autre part, de pallier les difficultés de recrutement à court ou moyen terme.

Ces SPEP ont concerné les secteurs du transport/logistique, la filière viande, les métiers du numérique, les métiers de l'industrie.

Des actions de formation ont été ouvertes aux demandeurs les plus éloignés de l'emploi ; des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) ont été créés ; des modes de recrutement atypiques ont été mis en place (offre d'emploi vidéo, valorisation et connaissances des métiers en tension par vidéo).



Dans le cadre de la convention « Réseau des missions locales, l'État et la Région Auvergne-Rhône-Alpes », les 3 missions locales de l'Allier ont déployé leur offre de service au plus près des jeunes.

L'emploi et le handicap

En 2018, 154 aides aux postes ont été versées aux six entreprises adaptées de l'Allier pour un montant de 2 218 627 €.

La loi « sur la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 réforme le cadre juridique des entreprises adaptées. Afin de renforcer le rôle majeur de ces structures sur leur territoire, de par leur « savoir-faire inclusif », des expérimentations facilitant les trajectoires professionnelles des personnes en situation de handicap et les passerelles entre les entreprises adaptées et les autres employeurs sont mises en œuvre sur appel à projet ; ainsi, le premier contrat à durée déterminée (CDD) Tremplin a été signé dans l'Allier au sein de l'entreprise RECYCLEA qui est conventionnée pour 10 parcours.

La mobilisation des contrats « Parcours Emploi Compétences » (PEC)

La nouveauté de ce dispositif est le ciblage des publics visés et le suivi de leur accompagnement par le prescripteur et l'employeur, afin de leur assurer la construction d'un parcours insérant par la formation et le développement des compétences. Dans l'Allier, 470 contrats uniques d'insertion (CUI) – PEC ont été signés en 2018 dont 33 sont cofinancés par le Département. Le montant du financement État est de 2 196 755 €. La DIRECCTE a soutenu une action auprès des petits employeurs situés

principalement en zone rurale. Afin de les accompagner vers ce dispositif, elle a confié à l'association Laser 03 une prestation sur la mise en œuvre des exigences qualité attendues en termes de formation, de développement de compétences, de formalisation de la progression du parcours PEC, et d'accompagnement du bénéficiaire. L'action se termine en juin 2019 et 80 personnes doivent pouvoir en bénéficier. Le montant de la convention liant l'État à l'association LASER est de 25 810 €.

L'accompagnement des jeunes

• Les missions locales

Dans le cadre de la convention tripartite de partenariat 2017-2018 : « Réseau des missions locales, l'État et la Région Auvergne-Rhône-Alpes », les 3 missions locales de l'Allier ont déployé leur offre de service au plus près des jeunes sur l'ensemble du département.

Au 31 décembre 2018 :

- 6 649 jeunes ont été accompagnés dont 734 en quartier prioritaire de la politique de la ville et 3 153 en zone de revitalisation rurale ;
- 1 474 jeunes ont contractualisé cet accompagnement en signant un parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie ;
- 547 jeunes ont accédé à une action de formation ;
- 387 jeunes ont accédé à l'alternance ;
- 2 527 jeunes ont accédé à l'emploi dont 863 à l'emploi durable.

470 contrats uniques d'insertion ont été signés en 2018.

3 missions locales déploient leur offre au plus près des jeunes dans le département.



Le projet «Passez le cap» permet de proposer un parcours de formation adapté à 30 jeunes dans les domaines du sport, de l'animation et des loisirs.

15 jeunes ont intégré le projet «Passez le cap».

En 2018, l'école de la 2^e chance a accueilli 150 jeunes.

Les missions locales ont poursuivi leur mobilisation dans l'accompagnement renforcé du dispositif Garantie Jeunes à raison de 485 jeunes en 2018, soit 2 307 jeunes bénéficiaires sur cinq ans.

Elles se sont également mobilisées sur le programme d'intégration par l'acquisition de la langue à destination des primo-arrivants mis en place en fin d'année (85 % de l'objectif a été réalisé).

Le financement mobilisé par l'État est de 1 118 847 € en fonctionnement socle (hors actions spécifiques).

• L'école de la deuxième chance (E2C)

L'école de la deuxième chance de l'Allier accueille des jeunes de 16 à 25 ans et de moins de 30 ans bénéficiaires du revenu de solidarité active, sans emploi, résidant en Allier et sortis depuis au moins 1 an du système scolaire sans diplôme, ni qualification, confrontés à de réelles difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Par une formation en alternance (centre et entreprise) et une prise en charge globale du stagiaire, ce dernier suit un parcours individualisé adapté à son rythme, sur une durée de 7 mois. En 2018, l'E2C a accueilli 150 jeunes et présente un taux de sorties positives (entrées en formations qualifiantes, CDD de plus de 2 mois ou CDI ou contrats en alternance, en contrats aidés ou créations d'entreprises) de 44 %.

Le financement est assuré à 55 % par

la Région, 23 % par le Département et 22 % par l'État (soit 124 000 € pour ce dernier).

• L'insertion sociale et professionnelle des jeunes dans les champs du sport, de l'animation et des loisirs

Les services de l'État, en collaboration avec le Conseil départemental et en partenariat avec l'association Profession Sport et Loisirs d'Auvergne, ont mis en œuvre depuis janvier 2017 un projet multipartenarial d'aide à l'insertion sociale et professionnelle de jeunes en difficulté d'emploi dans les champs du sport, de l'animation et des loisirs. Ce projet intitulé « Passez le cap » a vocation à proposer aux associations sportives et de jeunesse ainsi qu'aux collectivités, la possibilité d'un développement territorialisé de l'emploi partagé. L'objectif final du projet est d'accompagner sur une durée de 3 ans, 20 à 30 jeunes afin de leur proposer un parcours de formation adapté et professionnalisant. 15 jeunes ont été recrutés en 2018 (12 en contrat d'apprentissage et 3 en contrat service civique) et 12 d'entre eux ont suivi une préformation préparatoire aux tests de sélection du brevet professionnel jeunesse éducation populaire et sports.



Pôle emploi a financé la formation des demandeurs d'emploi pour 8 M€ en 2018, dont 4,6 M€ dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences (PIC).



Le suivi d'une cohorte de femmes monoparentales

Compte-tenu du taux de chômage du bassin d'emploi et des revenus médians des quartiers populaires de la politique de la ville de Montluçon, la sous-préfecture de Montluçon porte depuis mars 2018, un projet innovant concernant le suivi d'une cohorte de femmes monoparentales, inscrites à Pôle Emploi résidant dans ces quartiers.

Le suivi de cette cohorte de 48 femmes a pour objectif de faire évoluer les indicateurs de retour à l'emploi grâce à l'insertion par l'activité économique, la formation, la levée des freins périphériques et l'accompagnement social individuel ou collectif.

S'il existe des disparités d'une femme à l'autre dans la mobilisation pour un retour à l'emploi et l'implication dans les actions collectives, on observe que 25 entretiens professionnels se sont déroulés, 9 personnes ont repris un emploi, 5 ont suivi une formation, 17 ont participé à un job dating en lien avec les structures de l'insertion par l'activité économique. En 2019, la fréquence des actions proposées aux femmes engagées sera plus soutenue à compter du second trimestre 2019. Les entretiens individuels conduits par Pôle Emploi et les actions collectives mises en place par la déléguée de la préfète seront maintenus et articulés avec les actions financées au titre du contrat de ville.

Le soutien financier des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ)

En 2018, compte-tenu des besoins du territoire, l'État a soutenu financièrement deux structures :

- le GEIQ Transports-logistique créé en 2017. L'objectif est d'accompagner cette filière dans ses besoins en main-d'oeuvre ; ainsi 34 chauffeurs routiers seront formés en un an. La participation financière de l'État est de 10 582 €.
- le GEIQ Groupement des Entreprises Solidaires de l'Allier (GESA) qui a pour objectif d'accompagner 22 jeunes rencontrant des difficultés d'insertion en mettant en place des parcours de qualification. Le soutien financier de cette action par l'État est de 17 908 €.

L'offre de formation et l'accompagnement de Pôle Emploi

En 2018, Pôle emploi a accompagné 18 830 reprises d'emploi dans l'Allier, soit une augmentation de 2,1 % sur un an et de 18,1 % par rapport à 2014, date de démarrage de la première convention tripartite État - Unédic - Pôle emploi (durée de 4 ans).

44 % des demandeurs d'emploi accèdent à l'emploi dans les 6 mois suivant leur inscription, 59 % dans les 12 mois.

Pôle emploi a financé la formation des demandeurs d'emploi pour 8 M€ en 2018, dont 4,6 M€ dans le cadre du plan d'investissement

Pôle emploi a accompagné 18 830 reprises d'emploi dans l'Allier.



Le département a enregistré 2 726 entrées en formation en 2018.

Des actions innovantes ont été menées sur les secteurs en pénurie de main d'œuvre.

dans les compétences (PIC). Ainsi, le département a enregistré 2 726 entrées en formation en 2018. Le PIC a profité pleinement aux demandeurs d'emploi non qualifiés qui représentent 92 % des entrées en formation.

En dehors des formations de remise à niveau (sensibilisation Internet ; « français langue étrangère » ; bureautique ; accompagnement vers l'emploi), la formation en 2018 a concerné l'ensemble des secteurs d'activité. À noter que le taux d'accès à l'emploi est compris entre 61 et 88 %.

Des actions innovantes ont également été réalisées :

- Sur les secteurs d'activité en pénurie de main d'œuvre : GEIQ Transport Allier ; la mise en place d'une action de formation d'usinage au sein de l'entreprise SOMAB à Moulins, pour le compte de 8 autres entreprises du bassin en partenariat avec l'agence pour la formation professionnelle des adultes

(25 stagiaires) ; le financement de films pour valoriser les métiers de l'Industrie dans le bassin de Vichy, en partenariat avec l'État, le Conseil départemental, le Conseil régional, Vichy Communauté et Vichy Développement, le Pays de Lapalisse, ACTO Intérim et l'union des industries et métiers de la métallurgie, ainsi qu'à Moulins pour promouvoir des offres d'emploi difficiles à pourvoir issues de très petites entreprises (commerce, hôtellerie & restauration).

- En direction des réfugiés :
 - avec de nouvelles formations en « français langue étrangère » à visée professionnelle (stages en entreprise plus longs, ciblés sur des secteurs en difficulté de recrutement, apprentissage du français en lien avec les consignes de sécurité et de travail)
 - et le cofinancement aux côtés de l'État de 2 plateformes d'orientation des réfugiés à Montluçon et Vichy.

Autres politiques d'insertion et de soutien

Les clauses d'insertion

L'État, conjointement avec le Département, Pôle emploi et la fédération des travaux publics, travaille sur les modalités de mise en œuvre des clauses d'insertion dans le cadre du futur chantier de la route centre Europe Atlantique (RCEA) – Mise en 2 x 2 voies de la portion de 90 km de Montmarault à Digoin, qui constitue un défi majeur en termes d'emploi et d'insertion professionnelle pour les entreprises et les demandeurs d'emploi. Les groupes de travail mis en place devront permettre d'identifier

les métiers concernés par le projet, les publics, les typologies de parcours à construire ainsi que les formations à mobiliser, en relation étroite avec le délégataire.

Les services à la personne

En 2018, 28 nouvelles structures de services à la personne ont été créées, ce qui porte leur nombre au 31 décembre 2018 à 206.

À noter cette année le déploiement d'une action de prévention dans le secteur de l'aide à domicile en lien avec la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) Auvergne et le Conseil



En 2018, une cinquantaine de femmes ayant un projet de création d'entreprise ont pris part à un forum dédié, organisé par France active Auvergne (FAA).

départemental de l'Allier. Cette action avait pour objectif de diminuer les risques auxquels sont exposés les salariés du secteur et a abouti à la publication d'un livret de conseils et de bonnes pratiques à l'attention des responsables de structures d'aide à domicile.

Le soutien à la création d'entreprises par des femmes

En 2018, une cinquantaine de femmes ayant un projet de création d'entreprise ont pris part à un forum dédié, organisé par France active Auvergne (FAA).

Elles ont pu échanger avec des femmes entrepreneuses, engagées sur le territoire, et rencontrer les acteurs et actrices de l'accompagnement (banques, assurances, etc.) dans des

conditions privilégiées.

Afin de mieux soutenir les femmes artisanes en phase de création d'entreprise, la délégation aux droits des femmes et à l'égalité (DDFE) finance un programme spécifique d'accompagnement (pré et post-crédation), mis en œuvre par la chambre de métiers et de l'artisanat, pour les publics relevant de sa compétence.

Enfin, pour favoriser la mise en réseau de femmes cheffes d'entreprises, la DDFE a coordonné un projet partenarial (chambres consulaires, FAA, DIRECCTE...) ayant abouti à la création de deux clubs. L'un, situé à Vichy, est une antenne de la fédération nationale femmes cheffes d'entreprises. L'autre, situé à Moulins, est une organisation ad hoc qui n'a pas encore de forme juridique.

Sous l'impulsion de la DDFE, deux clubs de cheffes d'entreprise ont vu le jour dans l'Allier.

Travail illégal et introduction de main d'oeuvre étrangère

En matière de lutte contre le travail illégal, le comité opérationnel départemental anti-fraude se réunit régulièrement. Les principales manifestations culturelles de l'été 2018 (le festival des musiques du monde à Gannat, le grand bal de l'Europe à Gennetines, « Château perché » à Trévol) ont fait l'objet d'inspections conjointes avec d'autres corps de contrôle, gendarmerie, union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF), mutualité sociale agricole (MSA), DDCSPP, DDFiP, Caf et Pôle Emploi. Des rappels aux différentes réglementations applicables ont été effectués auprès des organisateurs.

La thématique du détachement de salariés par des entreprises étrangères établis hors de France

fait l'objet d'une attention particulière du fait de la spécificité de la législation appliquée. 560 déclarations préalables de détachement ont été effectuées par des entreprises étrangères. Pour la première fois dans le département, une prestation de service a été suspendue et une amende notifiée à l'entreprise étrangère contrôlée.

En matière de main-d'œuvre étrangère, 214 demandes d'autorisation de travail ont été sollicitées dont 78 au titre d'un changement de statut d'étudiant vers salarié et 14 au titre d'une introduction salariée. Ces demandes ont fait l'objet de 196 accords et 18 décisions de refus.



3 PARTICIPER À L'ÉQUILIBRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Infrastructures routières et ferroviaires

Mise en service de la déviation de Villeneuve-sur-Allier fin 2019.

Les infrastructures routières

Mise à 2 × 2 voies de la route centre Europe Atlantique (RCEA) par concession autoroutière entre Montmarault et Digoin (A.79) : procédure de désignation du futur concessionnaire

Dès la déclaration d'utilité publique du projet par décret en Conseil d'État du 20 avril 2017, l'État a lancé la procédure de désignation du futur concessionnaire qui réalisera la section entre Sazeret et Digoin, et qu'il financera pour un coût estimé à 506 M€. Les candidats retenus ont remis leur offre initiale en juin 2018. Après analyse des offres détaillées, la Ministre chargée des transports a décidé en décembre 2018 de négocier avec les deux meilleurs candidats « concessionnaires pressentis ». Cette phase de négociation devrait conduire à la désignation de l'attributaire au printemps 2019, pour un démarrage des travaux en 2020.


Échangeur de Montmarault (A.71 – A.79) : début des travaux

Dans le cadre du plan de relance autoroutier, l'État a confié à la société APRR les travaux de l'échangeur de Montmarault, ainsi que la mise à 2 × 2 voies des quatre premiers kilomètres de la RCEA. Les travaux ont débuté en septembre 2018, pour une mise en service prévue courant 2021.

Aménagement à 2 × 2 voies de la RN.7 : travaux de la déviation de Villeneuve-sur-Allier

Le chantier de la déviation de Villeneuve-sur-Allier a été relancé en mars 2017 avec les travaux de terrassements et assainissements. Cette déviation fait partie de l'aménagement à 2 × 2 voies de l'itinéraire RN 7 – RN 82 entre Cosne-sur-Loire et Balbigny. D'une longueur d'environ 7 km, la nouvelle infrastructure routière contournera le bourg de Villeneuve-sur-Allier par l'est. Cette opération d'un coût de 56 M€ est entièrement financée par l'État. Les travaux de terrassements





Mise à 2 × 2 voies de la route centre Europe Atlantique (RCEA) par concession autoroutière entre Montmarault et Digoin (A.79).

se sont achevés à l'automne 2018 et seront suivis en 2019 des travaux de chaussées, signalisations et raccordements, ainsi que la réalisation de deux aires de repos. La mise en service de la déviation est prévue pour fin 2019.

Parallèlement au chantier routier, dans le cadre de la mise en œuvre des mesures compensatoires environnementales, les travaux de restauration écologique du site des étangs des Pilets se sont poursuivis, avec la remise en fonctionnalité des mares, la création de dispositifs de reproduction pour l'avifaune et d'hivernage pour les reptiles et les amphibiens, ainsi que le réensemencement et les premières plantations, dans l'objectif de recréer les conditions optimales pour l'implantation à terme d'une forêt alluviale composée d'essences adaptées.

RN.209 – Déviation urbaine de Billy

Cette opération a pour but de modifier la circulation de la RN.209 au centre-bourg de Billy en délestant la Grand' Rue actuellement empruntée par le trafic en sens nord-sud, par l'aménagement et la mise à double sens de circulation de la voie actuellement utilisée dans le sens sud-nord. Ce projet s'inscrit dans une démarche globale de requalification du centre-bourg. Cette opération, inscrite au contrat de plan État Région, est conduite par l'État en partenariat avec la commune, la

communauté d'agglomération et le Conseil départemental de l'Allier qui apporte un cofinancement. D'un coût de 1,755 M€, elle a fait l'objet d'une convention entre la commune (qui procède aux acquisitions foncières), l'État (1,255 M€) et le Département (0,500 M€). Après démolition des bâtiments et réalisation des sondages archéologiques, l'appel d'offres des travaux routiers a été lancé et l'entreprise retenue en 2018, pour un démarrage des travaux début 2019.

Contournement nord-ouest de Vichy : études préalables à la déclaration d'utilité publique

Le projet de contournement nord-ouest de l'agglomération de Vichy par la RN.209 comprend la réalisation d'une section de route bidirectionnelle en tracé neuf d'environ 6,5 km entre l'extrémité de l'autoroute A.719 et la RD.67, sur le territoire des communes d'Espinasse-Vozelle, Vendat, Charmeil et Saint-Rémy-en-Rollat, ainsi que la requalification d'une section de 5,5 km de la RD.67. Ce projet est financé entièrement par l'État. Suite à la délégation des crédits d'études au printemps 2018, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes a lancé la phase d'étude pré opérationnelle et retenu le cabinet chargé de la réalisation des études préalables à la déclaration d'utilité publique et du dossier d'autorisation environnementale.

Les entreprises ont été retenues pour le démarrage des travaux de la déviation de Billy.

Le contournement nord-ouest de Vichy est entièrement financé par l'Etat.



La ligne Lyon/Nantes par Moulins est désormais assurée par des trains Intercités au confort amélioré par la mise en service d'un matériel neuf.

La liaison Moulins/Lyon en Intercités s'effectue désormais en 2h05 pour les plus rapides.

Un comité technique, regroupant les représentants de l'État, du Département, de la communauté d'agglomération de Vichy et des quatre communes concernées par le tracé neuf, a été constitué et réuni régulièrement en 2018. L'avancement des études et procédures a été présenté au comité de pilotage du 12 décembre 2018.

Les dessertes ferroviaires

L'année 2018 a été la première année de mise en place de la réforme du réseau « trains d'équilibre des territoires » (TET) Intercités. L'Allier est désormais desservi par deux liaisons au titre de la nouvelle définition de ce réseau.

La ligne Lyon/Nantes par Moulins est désormais assurée par des trains

Intercités au confort amélioré par la mise en service d'un matériel neuf bimode de dernière génération. La liaison Moulins/Lyon en Intercités est sensiblement accélérée et s'effectue désormais en 2h05 pour les plus rapides.

La ligne Paris/Clermont-Ferrand par Moulins et Vichy fait l'objet d'une réflexion associant les élus locaux concernés en vue de définir un schéma directeur d'amélioration de la desserte de cet axe. Sous l'autorité du Préfet de région, plusieurs réunions du comité de pilotage, dont sont membres les représentants des collectivités desservies de l'Allier, se sont tenues ces derniers mois. Le schéma directeur devrait être acté et publié en 2019.

Environnement

Le plan de gestion 2018-2022 de la réserve naturelle nationale du val d'Allier a été approuvé par arrêté préfectoral du 9 octobre 2018.

La valorisation de la réserve naturelle nationale (RNN) du val d'Allier

Les gestionnaires de la réserve naturelle nationale du val d'Allier (ligue pour la protection des oiseaux et office national des forêts) ont identifié dix sites privilégiés pour la découverte de cet espace protégé. L'objectif est de rendre accessible au grand public et aux usagers (pour la promenade, la pêche, le canoë) le patrimoine naturel remarquable de la rivière Allier qui est unique à l'échelle européenne, tout en protégeant les secteurs les plus sensibles comme les zones de nidification des oiseaux.

Les aménagements légers de ces dix sites seront assurés par les établissements publics de coopération intercommunale, avec l'aide financière de l'État et du Département.

Le 13 juillet 2018, la Préfète a réuni les élus concernés pour faire un point sur l'avancement de ce projet. Cet échange s'est conclu par la signature d'une convention sur la valorisation de la RNN du val d'Allier qui formalise les engagements des différents acteurs. Les premiers travaux sont programmés pour début 2019.

Enfin, le plan de gestion 2018-2022 de la réserve naturelle nationale du val d'Allier a été approuvé par arrêté



Le développement de la filière éolienne dans le département de l'Allier est à ce jour modéré : 5 parcs sont en fonctionnement.

préfectoral du 9 octobre 2018, suite à la consultation d'instances scientifiques et du comité consultatif de la réserve naturelle. Cette feuille de route à 5 ans identifie notamment les partenariats à pérenniser pour une plus grande appropriation de la réserve naturelle par tous les acteurs.

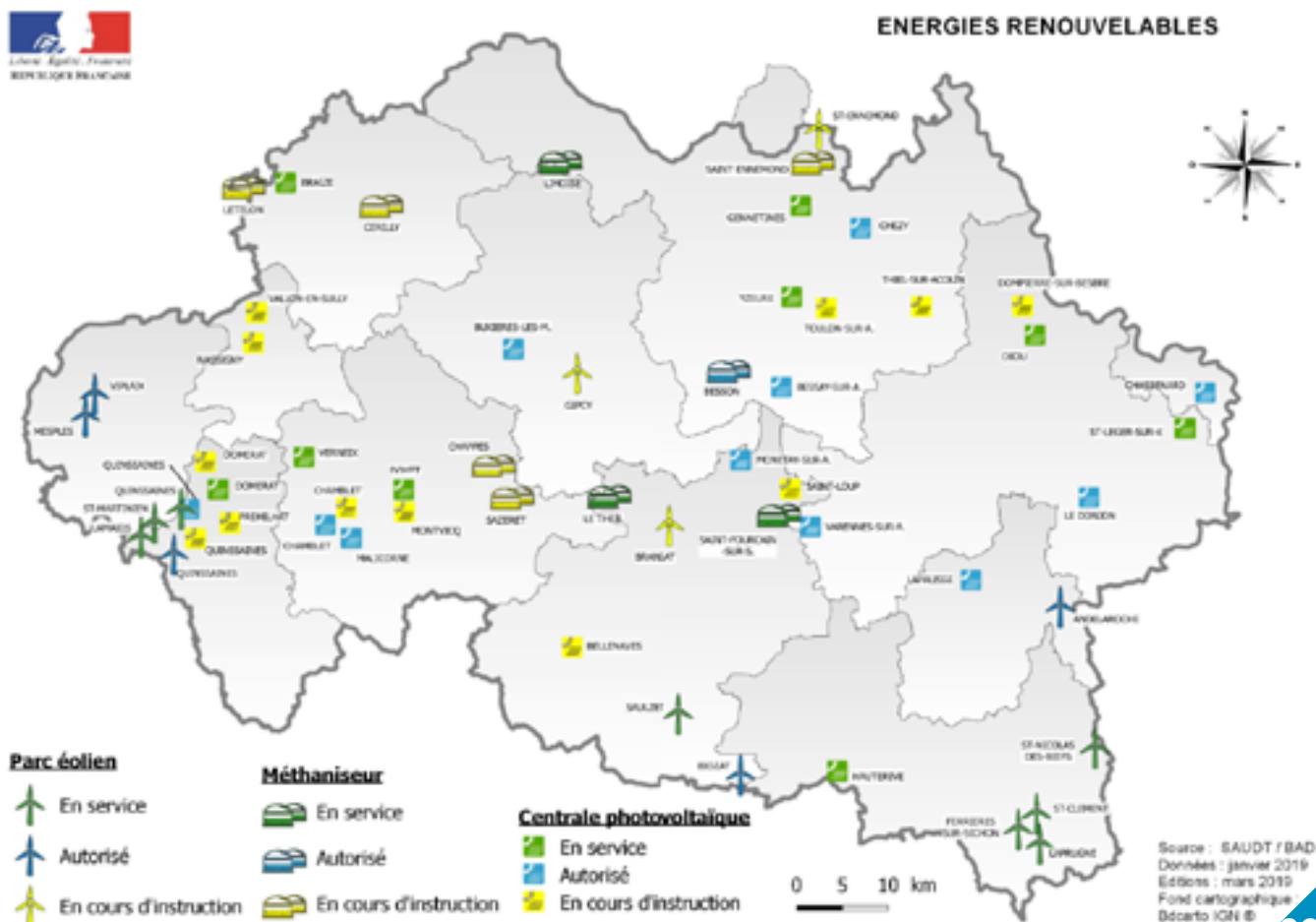
Les énergies renouvelables : photovoltaïque, méthanisation, éolien

Les projets liés à la production d'énergie renouvelable ont connu un développement soutenu. 4 nouveaux parcs photovoltaïques au sol ont été mis en service : Hauterive, Yzeure, Braize et Domérat aérodrome, ce qui porte le parc à 9, sans oublier les nombreux

autres projets à l'étude.

Un nouveau projet de méthanisation a été autorisé à Besson, démontrant le dynamisme et la diversification du parc.

Le développement de la filière éolienne dans le département de l'Allier est à ce jour modéré : 5 parcs sont en fonctionnement (24 éoliennes pour 47 MW) principalement dans le secteur de la montagne bourbonnaise et à l'ouest dans l'arrondissement de Montluçon. À titre de comparaison, le schéma régional éolien d'Auvergne fixait en 2012 un objectif de puissance installée pour la filière éolienne de 800 MW d'ici 2020 répartis sur les 4 départements.





Grâce à l'appui des lieutenants de louveterie, agents bénévoles de l'État, 86 battues administratives ont été organisées et ont permis de prélever 250 sangliers.

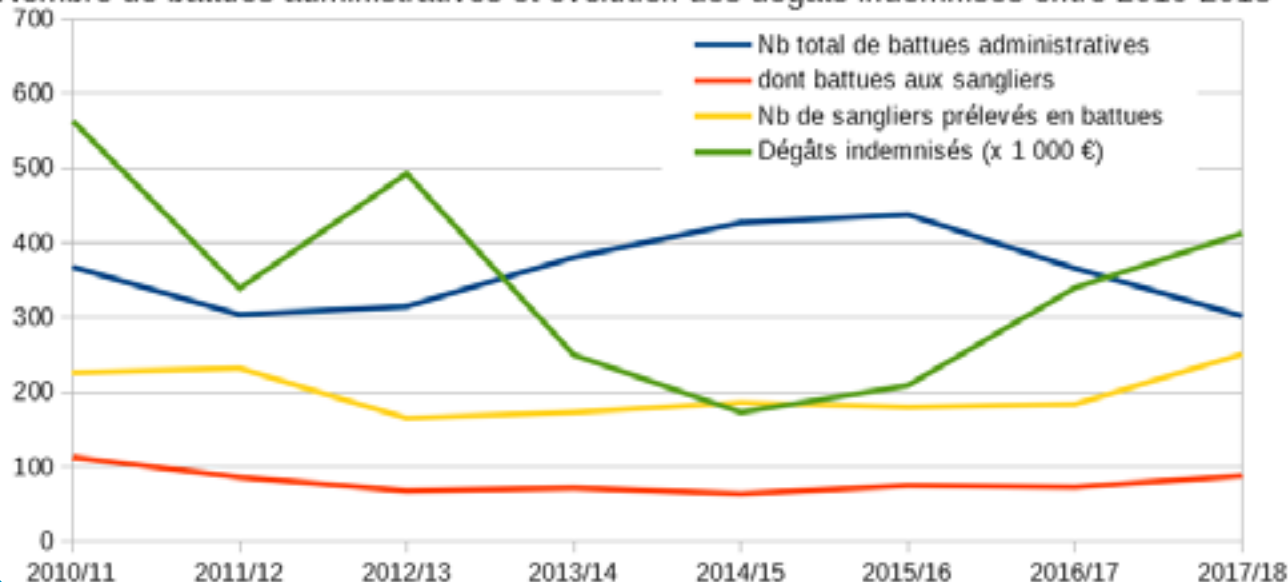
La gestion de l'eau potable dans le bassin de Montluçon

La sous-préfète de Montluçon a initié avec les présidents et représentants des intercommunalités de l'arrondissement, à l'occasion d'une réunion tenue le 15 novembre 2018 consacrée à l'approfondissement de l'intercommunalité dans l'arrondissement de Montluçon, une réflexion sur ce que pourrait être à l'avenir l'organisation intercommunale de gestion de l'eau potable dans l'arrondissement. Cette réflexion se matérialisera en mars 2019 par la restitution d'une étude, réalisée conjointement par le syndicat intercommunal à vocations multiples eau et assainissement de la rive gauche du Cher d'une part et Montluçon Communauté d'autre part, qui mettra en avant les évolutions institutionnelles et rapprochement envisageables pour les syndicats et services de gestion de l'eau et l'assainissement, permettant d'harmoniser et de faciliter la gestion de l'eau sur tout ou partie du bassin du Cher voire au-delà en liaison avec le syndicat mixte de gestion des eaux de l'Allier.

La chasse : révision du schéma départemental de gestion cynégétique, régulation du sanglier et des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.

La direction départementale des territoires (DDT) a accompagné la fédération des chasseurs de l'Allier pour la révision du schéma départemental de gestion cynégétique. L'objectif premier est d'atteindre un équilibre acceptable entre les effectifs de grand gibier (cerfs, sangliers, chevreuils) et les activités agricoles et forestières. Ce schéma devrait être approuvé par arrêté préfectoral au printemps 2019. Le sanglier est classé nuisible dans le département de l'Allier. Malgré une pression soutenue qui a permis aux chasseurs de tuer 5 200 sangliers lors de la saison 2017/2018, le coût total des indemnités de dégâts de sangliers se maintient à un niveau élevé, soit 380 000 €. L'État doit donc organiser des battues administratives de destruction sur les territoires subissant des dégâts agricoles importants. Grâce à l'appui essentiel des lieutenants de louveterie, agents bénévoles de l'État, 86 battues administratives ont été organisées et ont permis de prélever 250 sangliers.

Nombre de battues administratives et évolution des dégâts indemnisés entre 2010-2018





Curage du lac d'Allier à Vichy : un réaménagement complet de la rive gauche est en cours.

Les activités de l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)

En 2018, les opérations de police de l'environnement, chasse et sécurité publique, protection de la nature de l'ONCFS ont représenté 947 hommes/jours pour 8 inspecteurs de l'environnement.

Quelques exemples marquants et procédures judiciaires remises aux Procureurs de la République :

- Infractions au plan de chasse et mise en danger de la vie d'autrui (tir en direction de trois personnes), commune de Lignerolles, le 26 février 2018 ;
- Mise en danger de la vie d'autrui, tir direct sur un jeune chasseur qui a perdu un œil, commune de Gipcy, le 23 septembre 2018 ;
- Altération d'habitats d'espèces protégées (héronnière), délit, commune de Paray-le-Frésil, le 4 avril 2018 ;
- Enlèvement ou capture d'espèce protégée (chat forestier), délit, commune de Teillet Argenty, le 31 juillet 2018 ;
- Gestion irrégulière de déchets verts

et infraction au règlement sanitaire départemental, commune de Biozat, le 12 septembre 2018.

Un focus sur le curage et l'aménagement du lac d'Allier à Vichy

Après une instruction inter-services de plusieurs mois coordonnée par la DDT, ce projet d'envergure, porté par la communauté d'agglomération de Vichy, a bénéficié d'une autorisation environnementale délivrée en juillet 2018, permettant le démarrage du chantier fin septembre.

Près de 70 000 m³ de sédiments ont été extraits en amont du barrage et sont progressivement rendus à la rivière, en aval du barrage de Vichy.

Un réaménagement complet de la rive gauche, en cours de travaux, permettra aux usagers de bénéficier d'un espace renaturé le long de l'Allier.

L'autorisation prescrit à la communauté d'agglomération de Vichy un remplissage du plan d'eau dès fin mars 2019, condition nécessaire à la remise en eau des passes à poissons pour la migration des saumons sauvages de l'Allier.

70 000 m³ de sédiments ont été extraits en amont du barrage et sont progressivement rendus à la rivière, en aval du barrage de Vichy.





La forêt de Tronçais est la 8^e forêt domaniale à recevoir le label Forêt d'Exception rejoignant celles de Fontainebleau, de Bercé et de la Montagne de Reims.

Une démarche constructive et volontaire a été initiée en 2018 dans le domaine du contrôle des plans d'eau du département.

La cérémonie de labellisation en forêt domaniale de Tronçais

La cérémonie de remise du label Forêt d'Exception® par M. Christian DUBREUIL, Directeur général de l'office national des forêts s'est déroulée le 17 mai 2018, en présence notamment de Mme Marie-Thérèse DELAUNAY, Sous-Préfète de Montluçon, de Mme Corinne COUPAS, Présidente de la communauté de communes du pays de Tronçais et de M. Gérard DERIOT, Sénateur. L'obtention de ce label met en avant un projet territorial rassemblant des acteurs locaux engagés autour d'un patrimoine d'exception et fait ressortir l'excellence de la gestion de la forêt.

Cette cérémonie médiatisée et le label attribué contribuent à la forte visibilité de Tronçais et de l'Allier auprès du public. En 2018, la forêt de Tronçais était la 8^e forêt domaniale à recevoir le label Forêt d'Exception® rejoignant, entre autres celles de Fontainebleau, de Bercé et de la Montagne de Reims.

L'activité de l'agence française pour la biodiversité de l'Allier

Le service a effectué 194 contrôles dont 79 non conformes. Les contrôles non conformes ont été traités de la manière suivante :

- Sur les faits où la matérialisation d'une infraction n'était pas assez caractérisée, un rapport a été rédigé à destination des services de l'État en charge de la thématique, pour des suites administratives telles une régularisation administrative ou une mise en conformité des installations.
- 13 enquêtes judiciaires ont été ouvertes (11 délits et 2 contraventions de 5^e classe).
- 108 avis techniques et juridiques ont été rédigés à la demande des partenaires (DDT, DREAL, agence de l'eau Loire-Bretagne, préfecture...).

Une démarche constructive et volontaire a été initiée en 2018 dans le domaine du contrôle des plans d'eau du département qui compte plusieurs milliers d'étangs, dont une grande proportion n'est pas conforme aux prescriptions du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Loire-Bretagne. L'objectif est la diminution des impacts des plans d'eau sur les masses d'eau notamment en ce qui concerne la ressource en eau (évaporation), la qualité de l'eau (eutrophisation) mais aussi la prolifération des espèces exotiques et envahissantes aussi bien piscicoles que végétales (poissons-chats, perches soleils, écrevisses américaines,





Une démarche constructive et volontaire a été initiée en 2018 dans le domaine du contrôle des plans d'eau du département.

élodées du Canada ou de Nuttall, jussies...). Au total, cette activité a représenté 38 contrôles dont 32 non conformes.

Les suites données aux 32 fiches contrôles non-conformes sont administratives (régularisation et/ou mise en conformité) pour la plupart, sauf 3 d'entre elles qui ont fait l'objet de suites judiciaires. Plus de 45 plans d'eau ont été contrôlés l'an passé.



Les interventions de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

En 2018, l'activité de l'ADEME a été marquée par un accompagnement de deux entreprises de la plasturgie, lauréates de l'appel à projet ORPLAST : les entreprises C PLAST à Saint-Pourçain-sur-Sioule et REGINA à Saint-Yorre pour l'intégration de matières plastiques recyclées dans leur process ; les projets permettront de doubler le taux de matière recyclée. L'ADEME a apporté une aide de 156 k€ pour ces deux opérations d'un montant total de 771 889 €.

Par ailleurs, les entreprises SOVIAB et NSE ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de l'opération « TPE/PME gagnantes » destinée aux très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes entreprises (PME) de l'industrie, de la distribution, de la restauration et de l'artisanat pour identifier les pertes énergie-matières-déchets et proposer un plan d'actions pour réduire et réaliser des économies.

	2016	2017	2018
Investissements totaux	23 373 k€	3 606 k€	1 499 k€
Aides ADEME	6 490 k€	1 445 k€	319 k€

- **Ville et territoire durables**
Air, transports et mobilités, territoires «énergie et climat», sites pollués
- **Économie circulaire**
Flux en entreprises, produits éco-conçus, éco-innovants, méthanisation, déchets
- **Transition énergétique**
Bâtiments et énergies renouvelables





Les 3 conventions cadres pluriannuelles Action Cœur de ville ont été signées le 28 octobre 2018 par l'État, les communautés d'agglomérations, les villes, la caisse des dépôts et consignations, Action Logement et l'Anah.

Aménagement du territoire

Le programme Cœur de Ville a vocation à donner lieu à la mise en place des opérations de revitalisation du territoire.

Renforcer l'attractivité du centre des trois villes moyennes : le programme Action Cœur de Ville

Moulins Communauté, Montluçon Communauté et Vichy Communauté, avec les trois villes de Moulins, Montluçon et Vichy ont fait acte de candidature au programme national de redynamisation des centres de villes moyennes : Action Cœur de Ville. Les trois candidatures ayant été retenues et les orientations pour la redynamisation de ces centres-villes définies, les 3 conventions cadres pluriannuelles Action Cœur de ville ont été signées le 28 octobre 2018 par l'État, les communautés d'agglomérations, les villes, la caisse des dépôts et consignations, Action Logement et l'Anah. Le Département s'est associé à la mise en œuvre de cette politique en cosignant ces conventions. De premières actions concernant le commerce, l'habitat, le réaménagement urbain, etc. sont en cours de mise en œuvre. D'autres sont en cours de définition afin de

finaliser les programmes d'actions avant 2020. Ce programme Cœur de Ville a vocation à donner lieu dans les prochains mois à la mise en place des opérations de revitalisation du territoire instituées par l'article 157 de la loi ELAN (Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique).

Poursuivre l'accompagnement du développement des territoires ruraux : les contrats de ruralité

Les projets initiés par les collectivités territoriales s'inscrivant dans le cadre des priorités retenues au titre des 5 contrats de ruralité signés en Allier ont fait l'objet d'un soutien important de l'État : pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de la vallée de Montluçon et du Cher, Moulins Communauté, Pays de Lapalisse, Saint-Pourçain-Sioule Limagne, Bocage Bourbonnais. Le contrat de ruralité vise à donner une cohérence à l'intervention financière de l'État en appui aux projets s'inscrivant dans les priorités thématiques du



L'État accompagne les investissements des collectivités territoriales de l'Allier.



territoire pour son développement et le renforcement de son attractivité.

Le total cumulé de crédits DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) affectés au financement de ces priorités des 5 contrats de ruralité en 2018 s'est élevé à 5M€ (3 M€ de DETR et 2 M€ de DSIL).

Accompagner les investissements des collectivités territoriales de l'Allier

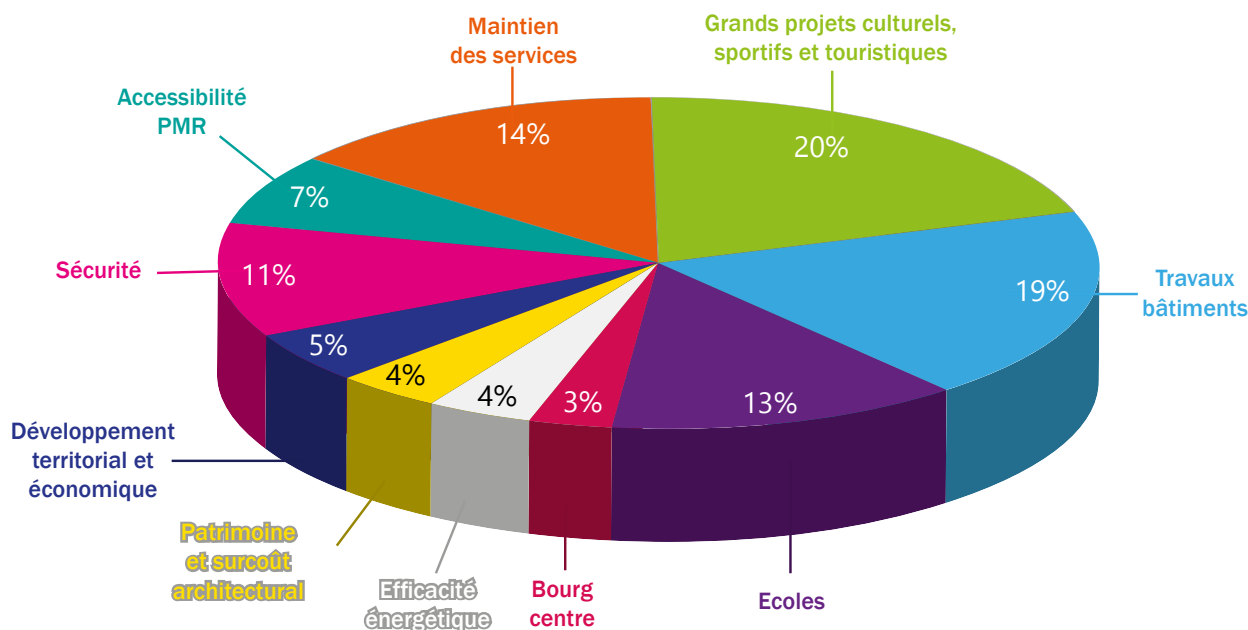
Au-delà des contrats Action Cœur de Ville et de ruralité, l'État a aussi maintenu son soutien à l'investissement local à travers des projets portés par les communes et leurs groupements dans le domaine de la modernisation des équipements et bâtiments publics locaux. L'État a

ainsi mobilisé au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 4,38 M€ et une dotation DETR qui s'élevait en 2018 à 9,75 M€, pour 8,8 M€ en 2017, soit une croissance de 10 %.

Sur les 3 dernières années (2016 à 2018), le montant cumulé d'intervention DETR et DSIL au bénéfice des territoires des communes éligibles à la DETR représente 21,3 €/an/habitant. La politique de critères mise en place par la commission délus se traduit par une priorisation de cet appui financier au profit des collectivités aux ressources les plus faibles, puisque ce ratio atteint 37,5€/an/habitant pour les communes avec un indicateur de ressources inférieur à la moyenne départementale.

Sur les 3 dernières années, le montant cumulé d'intervention DETR et DSIL représente 21,3 €/an/habitant.

Catégories d'équipements financés par DETR+DSIL en 2018 dans les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) éligibles à la DETR





Les crédits permettant de financer les opérations portant sur la première phase de l'extension du centre national du costume de scène (CNCS), l'aménagement des berges de l'Allier à Moulins et le réaménagement des berges dans l'agglomération de Vichy sont désormais en place.

4 M€ de crédits du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) mobilisés pour les grands projets des trois agglomérations.

L'État et le fonds inter-opérateurs ont apporté en 2018 un concours financier de 247 000 € au fonctionnement des 9 maisons de service public sous gestion des collectivités locales.

La poursuite de la mise en œuvre du volet territorial du contrat de plan État Région (CPER)

Un avenant d'actualisation de la convention portant application du volet territorial du CPER a été signé par les partenaires concernés : État, Région, Département et les 3 communautés d'agglomération.

La mise en place des financements correspondant à la mobilisation de l'enveloppe de 4 M€ de crédits du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) inscrite à cette convention s'est poursuivie en 2018.

Les crédits permettant de financer les opérations portant sur la première phase de l'extension du centre national du costume de scène (CNCS), l'aménagement des berges de l'Allier à Moulins et le réaménagement des berges dans l'agglomération de Vichy sont désormais en place. La valorisation de la traversée de Montluçon par le Cher dans le cadre du projet « C Montluçon » a également fait l'objet d'une première mobilisation de crédits FNADT dans le cadre de cette convention CPER.

L'appui de l'État au titre du FNADT contribue de manière significative aux actions engagées par les 3 agglomérations pour reconfigurer les rapports entre les cités et les rivières emblématiques qui les traversent.

La présence des services publics dans les territoires

La mise en œuvre du plan d'actions prévu par le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité aux services se poursuit.

Parmi les nombreuses actions engagées, une attention particulière est portée au réseau des points d'accès mutualisés aux services, et en particulier aux maisons de services au public (MSAP) qui sont au nombre de 11 dont 9 sous maîtrise d'ouvrage des EPCI, et 2 gérées par la Poste. L'État et le fonds inter-opérateurs ont apporté en 2018 un concours financier de 247 000 € au fonctionnement des 9 MSAP sous gestion des collectivités locales.

L'année 2018 a permis de consolider le partenariat tissé avec les opérateurs de services. À titre d'exemple, la DDFiP associe les MSAP, les associations informatiques (YSATIS à Yzeure) et certaines mairies aux grands événements fiscaux annuels : période déclarative, et campagne des avis (paiement). Ainsi le portail impots.gouv.fr et les nouveautés fiscales ont été présentés au cours de 3 réunions. L'objectif recherché est double : donner aux animateurs un socle de réponses simples aux questions les plus courantes (ouverture, gestion du compte fiscal, où déclarer, comment payer) et faciliter l'accès de proximité aux services dématérialisés, les MSAP disposant de l'outil et des compétences informatiques. Ces structures ont également bénéficié



**Trois projets de santé supplémentaires
ont été labellisés en 2018.**

d'une présentation du prélèvement à la source et de la réforme de la taxe d'habitation.

- Le second objectif du schéma affirme la place de la mairie comme lieu de première proximité dans l'accès aux services et fixe pour orientation de renforcer l'articulation entre les MSAP et les mairies en vue de favoriser les synergies. Plusieurs territoires ont pris des initiatives en ce sens avec succès.

Un accent particulier est porté par le schéma à un objectif d'amélioration de l'accès à l'outil numérique et aux services numérisés afin de tenir compte des évolutions en cours dans le mode de délivrance de ces services. À titre d'illustration, des actions sont engagées par La Poste avec le soutien du fonds de péréquation postal territorial, pour mettre en place des médiateurs vers le numérique dans certains bureaux, et les critères d'attribution de la DETR ont été adaptés pour financer les aménagements utiles à la création de points d'accès numérique.

Les projets de santé « maisons de santé pluridisciplinaires » (MSP)

3 projets de santé supplémentaires ont été labellisés en 2018 : 1 en MSP monosite (Saint-Yorre) et 2 en MSP multisites : Désertines-Estivareilles-Saint-Victor et Marcillat-en-Combraille qui a la particularité d'être une MSP interdépartementale avec Pionsat (63).

- 2 jeunes médecins ont signé des

contrats de praticien territorial de médecine générale à Estivareilles et Meaulne.

- 1 jeune médecin ayant signé un contrat d'engagement de service public s'est installé à Meaulne.

- 2 médecins ont signé des contrats d'aide à l'installation des médecins en zones sous-dotées à Meaulne et Estivareilles.

- 1 MSP, à Gannat, a signé un accord conventionnel interprofessionnel, qui permet d'obtenir des financements pour la coordination des soins.

- 2 médecins ont signé un contrat de médecins adjoints pour un afflux exceptionnel de population (Marcillat-en-Combraille et Bourbon-l'Archambault).

Le maillage du département se fait progressivement. Actuellement, 17 projets de santé sont labellisés, dont les équipes pluriprofessionnelles se répartissent sur 21 communes.

**17 projets de santé
sont labellisés,
dont les équipes
pluriprofessionnelles se
répartissent sur
21 communes.**





GARANTIR LA COHÉSION SOCIALE

Cohésion sociale

82 actions menées dans les quartiers prioritaires soutenus par l'Etat.

La politique de la ville

Les contrats de ville des communautés d'agglomération de Moulins, Montluçon et Vichy, ainsi que le contrat de ville en veille active de Commentry, ont été signés avec les présidents de ces collectivités pour une durée de 6 ans, de 2015 à 2020, autour de 3 piliers :

- cohésion sociale,
- cadre de vie et renouvellement urbain,
- développement économique et emploi,

avec 4 priorités transversales :

- la jeunesse,
- l'égalité entre les femmes et les hommes,
- la lutte contre les discriminations,
- les valeurs de la République et la citoyenneté.

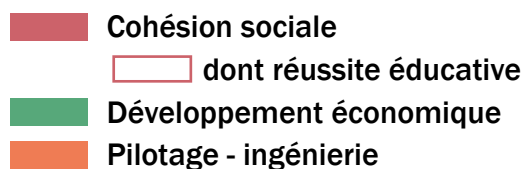
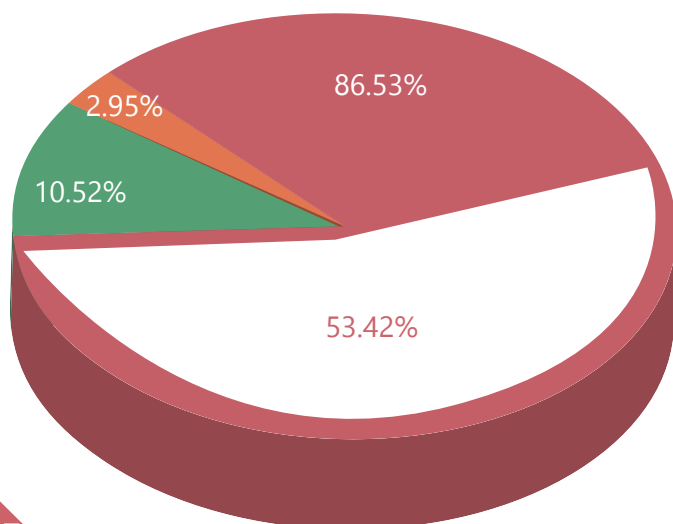
La dotation globale du département

de l'Allier s'est élevée en 2018 à 631 510 € (293 010 € pour les actions d'animation dans les quartiers prioritaires, 336 000 € pour les programmes de réussite éducative et 2 500 € pour les parcours d'excellence). 82 actions se déroulant dans les quartiers prioritaires du département, portées par 43 associations et collectivités, ont été soutenues par l'État sur les crédits de la politique de la ville.

L'agenda d'accessibilité programmée, un acte d'engagement

L'ordonnance du 26 septembre 2014 impose aux propriétaires ou exploitants d'établissements non conformes au 1^{er} janvier 2015 de déposer un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap).

Cette démarche consiste à solliciter un délai pour réaliser les travaux qui peut atteindre, selon le cas, 3,6 voire 9 ans. Le nombre d'Ad'ap reçu en 2018 s'établit comme suit : sur les 317 communes du département de l'Allier, 299 communes se sont engagées dans un Ad'Ap.



En 2018, 50 associations du département issues de champs associatifs variés ont bénéficié du fonds pour le développement de la vie associative à hauteur de 164 000 €.



Nombre d'ERP entrés dans la démarche	Nombre d'ERP concernés par les Ad'ap reçus	Attestations d'accessibilité reçues	Nombre total d'ERP (estimation)	% d'ERP entrés dans la démarche
ERP du 1 ^{er} groupe (1 ^e à 4 ^e catégorie)	765	217	1 097	89.52%
ERP de 5 ^e catégorie	1 870	2 526	5 000	87.92%
Total	2 635	2 743	6 097	88.21%

L'action sociale, priorité dans les services rendus aux ressortissants de l'ONAC

L'action sociale est la priorité dans les services rendus aux ressortissants de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC). En 2018, 66 dossiers de plus qu'en 2017 ont été examinés (390 contre 324). 16 % de nouvelles demandes ont été instruites. Les dossiers parrainés ne représentent que 13 % de l'ensemble des aides. Les motivations principales des demandes portent sur les difficultés financières et le maintien à domicile.

La formation des animateurs d'accueils collectifs de mineurs : l'offre éducative

Des sessions de formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) ont été contrôlées en 2018 par les agents de la DDCSPP. Le contrôle porte sur la qualité pédagogique de la formation. Ainsi, environ 200 animateurs ont obtenu leur BAFA

en 2018. De plus, la DDCSPP s'est engagée sur la formation continue des animateurs d'accueils collectifs de mineurs dans le cadre de l'offre éducative.

L'offre de formation est entièrement financée par l'État. Pour l'année 2018, 16 formations ont été proposées et 182 animateurs d'une cinquantaine de structures ont pu en bénéficier.

L'accompagnement de la vie associative

Le fonds pour le développement de la vie associative a pour objet de contribuer au développement des associations, notamment par l'attribution de concours financiers pour leur activité globale et leurs projets locaux de nouveaux services à la population, en privilégiant les petites associations. En 2018, 50 associations du département issues de champs associatifs variés (culture, jeunesse, sports, insertion, citoyenneté, agriculture, environnement...) ont bénéficié de ce fonds à hauteur de 164 000 €.

200 animateurs ont obtenu leur BAFA en 2018.

50 associations ont bénéficié d'un fonds de 164 000 €.



Le quartier de « Presles » à Cusset.

La sensibilisation aux stéréotypes femmes/hommes et la lutte contre leurs conséquences

Les inégalités entre les femmes et les hommes étant le fruit d'une culture sociale reproduisant des stéréotypes, la délégation aux droits des femmes et à l'égalité pilote la mise en œuvre d'un plan de formation destiné aux professionnel(le)s de l'éducation nationale, de l'animation, de la santé,

du secteur médico-social... Plus de 250 personnes ont ainsi été formées à la prise en compte des inégalités dans leurs pratiques professionnelles respectives, au repérage des personnes en situation de prostitution, à la prise en charge des victimes de traite des êtres humains... Plus de 500 élèves ont été sensibilisé(e)s à l'égalité filles/garçons au sein du couple, dans l'orientation scolaire.

Logement et hébergement

Le renouvellement urbain des quartiers d'habitat social

Les projets d'intérêt régional, éligibles au nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), entrent dans leur phase opérationnelle.

La convention de renouvellement urbain de « Presles » (Cusset) a été signée le 20 septembre 2018. Les travaux ont commencé par la rénovation énergétique des bâtiments. Pour les quartiers « Pierre Leroux » et « La Verrerie » (Montluçon), la convention doit être signée au cours du 1^{er} semestre 2019, avec un démarrage des travaux cette même année. Les quartiers de Montluçon ont bénéficié de 35 K€ de crédits d'ingénierie ANRU pour le cofinancement de deux études, tandis qu'une enveloppe de 4,4 M€ de subvention ANRU à l'échelle du département a été allouée pour les phases opérationnelles de ces deux projets.

Les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah)

Les aides de l'Anah sont destinées au traitement de l'habitat indigne et dégradé, à l'adaptation des logements pour l'autonomie de la personne et à la lutte contre la précarité énergétique. La convention de délégation avec le Conseil départemental de l'Allier a été reconduite par l'État en 2018 pour une période de 6 ans jusqu'à fin 2023. Pour cette année 2018, 6,6 M€ ont permis le traitement de 969 logements.

L'accueil des migrants dans le département de l'Allier

Structures d'accueil

Depuis le lancement des premiers appels à projet en 2012, la capacité d'accueil du département a fortement été modifiée par la création de plusieurs établissements d'accueil de demandeurs d'asile. À ce jour, le département dispose de :

Les aides de l'Anah, à hauteur de 6,6 M€ ont permis le traitement de 969 logements.

140 étrangers ont acquis la nationalité française en 2018. Ils sont invités en préfecture pour une cérémonie de naturalisation.



- 370 places de centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) dont 150 places sont gérées par l'association Viltais, 120 places par ADOMA et 100 places par Forum Réfugiés Cosi,
- 145 places d'accueil temporaire service asile (AT-SA), dispositif d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile dont 105 places sont gérées par ADOMA et 40 places par Forum Réfugiés Cosi,
- 206 places de centre d'accueil et d'orientation (CAO),
- 45 places de centre provisoire d'hébergement (CPH) géré par l'association Forum Réfugiés Cosi,
- 94 places de programme d'accueil et d'hébergement pour demandeurs d'asile (PRAHDA) ouvert en avril 2017 et géré par l'association ADOMA.

Séjour et éloignement

En 2018, 912 usagers par mois en moyenne ont été accueillis par les services préfectoraux, soit + 86 % depuis 2013 compte tenu de l'expansion des phénomènes migratoires. 1052 renouvellements et 813 nouveaux titres ont été délivrés. En raison du Brexit, 57 demandes de titres de séjour ont été effectuées par des ressortissants britanniques.

Le nombre de mesures d'éloignement est en progression constante, en raison du nombre de structures d'accueil de demandeurs d'asile présentes dans le département. Ainsi, 362 obligations de quitter le

territoire français et 166 assignations à résidence ont été prononcées en 2018. 62 éloignements ont été effectifs, dont 8 retours volontaires. Les familles déboutées d'asile logées en hébergement d'urgence font l'objet d'un suivi particulier.

Le phénomène des mineurs non accompagnés est préoccupant dans l'Allier. En 2018, 350 ont été pris en charge par le Département au titre de l'aide sociale à l'enfance (contre 189 en 2017). Sur les 350 jeunes, 95 ont déposé une demande d'autorisation provisoire de travail (pour entrer en apprentissage) ou une demande de titre de séjour qui a été traitée en préfecture. Les autres ont été réorientés vers d'autres départements ou ont intégré un parcours scolaire. La majorité de ces jeunes se prétendant mineurs sont en réalité de jeunes majeurs en possession de faux documents. Les vérifications sont réalisées par les services de police et peuvent aboutir au prononcé d'une mesure d'éloignement.

Parallèlement, 140 étrangers ont acquis la nationalité française en 2018.

362 obligations de quitter le territoire français et 166 assignations à résidence ont été prononcées.

En 2018, 912 usagers par mois en moyenne sont accueillis par les services préfectoraux.



En 2018, l'État a programmé 87 000 € pour la construction et l'aménagement de bibliothèques.

Culture

Un investissement financier significatif

L'État a programmé 4,1 M€ dans l'Allier en 2018 :

- 1,70 M€ en faveur des patrimoines, dont 1,51 M€ en faveur des monuments historiques,
- 1,56 M€ en faveur du soutien à la création,
- 0,56 M€ en faveur du soutien à la démocratisation culturelle,
- 87 000 € pour la construction et l'aménagement de bibliothèques et 160 000 € pour l'extension des horaires d'ouverture.

Un partenariat en cours de construction avec les EPCI

Une démarche volontariste à l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) a été conduite en 2018 afin de contractualiser avec les intercommunalités volontaires en faveur de l'accès à l'éducation aux arts et à la culture. La première convention est réalisée avec la communauté de communes de Saint-Pourçain-Sioule-Limagne.

La culture près de chez vous : des dispositifs pour faciliter l'accès à l'art et au patrimoine

En 2018, la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) a mis en place dans l'Allier et en région Auvergne-Rhône-Alpes de nouveaux outils en faveur de la démocratisation

culturelle, de la circulation des œuvres et de l'équité entre les territoires :

Osez le Musée !

Le centre national du costume de scène a été lauréat en 2018 de la 2^e édition du prix « Osez le musée », qui distingue les musées engagés dans une politique volontariste et novatrice en direction des personnes en situation d'exclusion ou de vulnérabilité sociale et économique.

Il a fait le choix d'engager une véritable politique des publics au service du territoire et met en œuvre une médiation dynamique et inclusive pour chacune de ses expositions.

La création artistique

Le 109 est une SMAC

Après 10 ans de travail sur le projet, la labellisation du 109 en scène de musiques actuelles (SMAC) est intervenue en septembre 2018 pour légitimer et valoriser un projet très ambitieux couplant un volet territorial à l'échelle du département et une politique esthétique recouvrant l'ensemble du prisme des musiques actuelles.

Toujours une terre de théâtre

3 compagnies théâtrales conventionnées par l'État sont installées dans l'Allier : Les Antliacastes, Le Petit Théâtre Dakoté et La Belle Meunière, pour un

3 compagnies théâtrales conventionnées par l'Etat sont installées dans l'Allier.



Des bibliothèques ouvertes plus souvent et plus longtemps comme à Vichy.

montant total de 210 000 € accordés en 2018.

D'autres compagnies historiques (Footsbarn Théâtre – 25 000 €, Procédé Zèbre – 40 000 €) ou émergentes sont également accompagnées par la DRAC pour leur travail d'action culturelle sur le territoire ou de manière ponctuelle sur un de leurs projets artistiques. En outre, l'État a investi 1,15 M€ de crédits pour le fonctionnement du Théâtre des Îlets Le Fracas, centre dramatique national à Montluçon.

Le livre et la lecture

Des bibliothèques ouvertes plus souvent et plus longtemps

Plusieurs collectivités de l'Allier se sont engagées en 2018 dans des opérations d'extensions des horaires d'ouverture des bibliothèques :

- Ville de Vichy (ouverture de la médiathèque municipale le dimanche et plus tardive en semaine),
- Vichy Communauté (ouverture plus tardive en semaine de la médiathèque de l'Orangerie),
- Cusset (ouverture le dimanche de la médiathèque municipale),
- Bellerive-sur-Allier (ouverture le dimanche de la médiathèque municipale).

Ces projets sont fortement soutenus par l'État au titre du concours particulier aux bibliothèques, avec des taux de 60 à 80 % selon les opérations, pour un montant total, pour l'ensemble des bibliothèques de l'Allier, de 160 000 € en 2018.

Contrats territoire lecture (CTL)

Communauté a signé un CTL avec l'État en 2018, premier CTL dans l'Allier depuis la création du dispositif national en 2010. Il doit permettre de structurer le réseau de lecture publique intercommunal. Il prendra fin le 31 décembre 2020.

Coût du projet pour 2018 : 33 000 €. Part État pour 2018 : 16 500 €.

La politique patrimoniale dans l'Allier, riche de plus de 500 monuments historiques

Archéologie, un territoire à forts enjeux archéologiques

L'activité archéologique connaît une dynamique forte et réactive du service départemental d'archéologie préventive, avec 26 opérations de diagnostic prescrites et 19 réalisées en 2018.

- 10 modifications de la consistance initiale des projets (abords des églises de Saint-Pourçain-sur-Sioule, Sainte-Thérence, Saint-Victor, Fleuriel, Saulcet, Murat, Chareil-Cintrat et Cusset ; bourgs anciens de Louchy-Montfand et Billy) et 4 fouilles préventives pour des projets structurants dont la construction d'une maison individuelle sur le site castral des « Givrettes » à Domérat, l'échangeur autoroutier de Montmarault RN79-A71, l'opération d'entretien du lac d'Allier à Vichy et la requalification de la place Victor-Hugo à Cusset, ont été prescrites afin

l'État a investi 1,15 M€ de crédits pour le fonctionnement du Théâtre des Îlets Le Fracas.

26 opérations de diagnostic ont été prescrites par le service départemental d'archéologie préventive, 19 ont été réalisées en 2018.

MONUMENT



HISTORIQUE

L'Allier compte 507 monuments historiques dont 365 inscrits, 108 classés et 34 protégés.

L'unité départementale de l'architecture et du patrimoine a donné, en 2018, près de 2 500 avis sur des demandes d'autorisation de travaux.

d'assurer la conservation des vestiges mis au jour ;

- 6 fouilles, dont le suivi archéologique du réseau de chaleur de Moulins et la fouille préalable au programme de restauration de l'église Saint-Blaise de Chareil-Cintrat, prescrites en 2017, ont été mises en œuvre.

Patrimoine monumental : un territoire riche de ses monuments historiques

L'Allier compte 507 monuments historiques dont 365 inscrits, 108 classés et 34 protégés de manière mixte. En 2018, l'État a accompagné pour 886 295 €, la restauration de 35 monuments historiques, en grande

partie du patrimoine religieux.

Architecture, urbanisme et patrimoine

L'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP – architecte des bâtiments de France) a donné, en 2018, près de 2 500 avis sur toutes les demandes d'autorisation de travaux situés dans un espace protégé : abords de monuments historiques, en site patrimonial remarquable, sites inscrits et sites classés.

Politique éducative

La perte d'effectifs à la rentrée 2018 s'élève à 1200 élèves.

La rentrée s'est déroulée avec un maintien des moyens en postes enseignants du 1^{er} degré, malgré la perte importante des effectifs scolarisés qui s'établit à 1 200 élèves en trois ans.

L'éducation prioritaire : dédoublement du cours préparatoire (CP) – cours élémentaire 1^{ère} année (CE1) en REP+ et CP en REP

Tous les niveaux concernés du département ont été dédoublés avec un effectif maximal de 15 élèves. La réforme sera pleinement accomplie à la rentrée de septembre 2019 avec

l'intégration des CE1 en réseau d'éducation prioritaire. Les moyens consacrés à l'éducation prioritaire représentent dans le département plus de 270 ETP (équivalent temps plein).

La présence de l'école dans les territoires ruraux : la convention pour un développement durable des territoires

L'avenant à la convention « ruralité pour un développement durable des territoires » intègre une nouvelle dimension liée à l'attractivité de 6 collèges ruraux, qui se sont engagés à travers leur action, dans une logique

Une expérimentation « devoirs faits dans le 1^{er} degré », spécificité académique, est menée depuis l'année scolaire 2017-2018 dans les écoles élémentaires de la ville de Montluçon.



de développement de territoire et de travail en réseau inter degré sur le tissu scolaire.

Les collèges et leur secteur d'écoles du premier degré concernés sont les suivants :

- le collège de Bellenaves : coloration arts plastiques avec le projet « Estampes en partage »
- le collège de Jaligny-sur-Besbre, coloration cinéma avec le projet « De l'art numérique à l'art cinématographique »
- le collège du Mayet-de-Montagne, coloration numérique avec le projet « Le numérique relie les élèves au territoire »
- le collège de Lapalisse, coloration sciences avec le projet « Rendre accessible à tous la démarche scientifique »
- le collège de Lurcy-Lévis, coloration langues vivantes avec le projet « De l'isolement rural à l'ouverture internationale »
- le collège de Marcillat-en-Combraille, coloration citoyenne avec le projet « Vers une école du Socle en Combraille ».

Les devoirs faits

L'action «devoirs faits» propose aux collégiens volontaires de bénéficier d'un temps d'études dirigées après la classe. Cette action a été mise en œuvre dans tous les établissements scolaires du second degré. Une expérimentation « devoirs faits dans le 1^{er} degré », spécificité académique, est

menée depuis l'année scolaire 2017-2018 dans les écoles élémentaires de la ville de Montluçon. Son succès et la reconnaissance de son efficacité ont justifié sa reconduction.

Le plan mercredi

Le plan mercredi s'est bien installé dans l'Allier à la suite d'un important travail préparatoire réalisé par la direction des services départementaux de l'éducation nationale en partenariat avec la DDCSPP et la caisse d'allocations familiales (Caf), dès l'été 2018. 21 dossiers ont été validés par le groupe d'appui départemental du 15 novembre pour offrir aux élèves



des activités culturelles, sportives, éducatives ou artistiques de qualité.

La scolarisation et l'apprentissage de la langue française

Le département de l'Allier est particulièrement concerné par l'accueil de réfugiés ayant vocation à



La priorité conjointe du ministère de la culture et du ministère de l'éducation nationale est de placer les arts et la culture au cœur de l'école.

La convention de partenariat territorial pour l'éducation artistique et culturelle a pour objectif de généraliser les parcours d'éducation artistique et culturelle.

s'installer durablement, avec ou sans famille les accompagnant. En ce qui concerne les enfants d'âge scolaire, les moyens déployés par les services de l'éducation nationale permettent leur scolarisation avec, en parallèle, l'apprentissage de la langue française. Depuis la rentrée de septembre 2018, les adultes ne maîtrisant pas le français bénéficient, sur le bassin de Cusset – Vichy, des services d'une plateforme dédiée, rattachée au GRETA qui contribue à son fonctionnement par le financement d'un ETP. Le rôle de cette plateforme est d'assurer tant leur positionnement que leur orientation ultérieure vers la structure adaptée qui sera la plus à même de les accompagner (associations...) dans leur apprentissage du français.

L'éducation artistique et culturelle

La priorité conjointe du ministère de la culture et du ministère de l'éducation nationale est de placer les arts et la culture au cœur de l'école. Toutefois, aujourd'hui, les pratiques artistiques des enfants sont très inégales en fonction de leur milieu social et de l'endroit où ils se situent sur le territoire.

C'est en ce sens qu'une convention de partenariat territorial pour l'éducation artistique et culturelle (2018-2021) a été signée par la communauté de communes Saint-Pourçain-Sioule-Limagne avec les ministères de la culture, de l'éducation nationale et de l'agriculture (représentés par leurs services déconcentrés), le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et la

Caf de l'Allier.

Cette convention vise en particulier les jeunes générations durant tous leurs temps de vie (scolaire et hors temps scolaire) et des personnes les plus éloignées de la culture (public sous-main de justice, personnes âgées, en situation de handicap, habitants des territoires ruraux les plus éloignés de l'offre culturelle...), avec l'objectif de généraliser les parcours d'éducation artistique et culturelle.

L'innovation pédagogique

Un travail de recensement des pratiques pédagogiques innovantes mises en œuvre dans le 1^{er} degré a été entrepris depuis près d'un an.

Il a permis :

- la réalisation de capsules vidéo (courtes séquences audiovisuelles illustrant un sujet particulier) ;
- le développement d'un environnement propice à la réflexion pédagogique sur cet aspect spécifique, des échanges, un essaimage de bonnes pratiques par leur mise en lumière auprès des enseignants du 1^{er} degré ;
- l'émergence d'un réseau dédié à l'observation et à la valorisation pédagogique de ces actions, sous la forme de communautés d'apprentissage ;
- la tenue d'un 1^{er} forum départemental auquel sont invités tous les enseignants du premier degré du département, soit 1800 personnes, sur le site du CREPS de Vichy, le 30 janvier 2019.



5

ACCOMPAGNER ET CONSEILLER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Suivi financier

Les dotations de l'État

En 2018, les dotations versées par l'État aux collectivités territoriales ont été stabilisées dans la loi de finances (LFI). Le Gouvernement a souhaité que les collectivités territoriales participent de manière concertée à la maîtrise des dépenses publiques. Il a proposé aux plus grandes d'entre elles de signer, en application de la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques, des contrats de modération de la progression de leurs dépenses de fonctionnement. Dans l'Allier, trois collectivités ont été concernées par cette disposition législative :

- le Département, à titre obligatoire compte-tenu du montant de ses dépenses ;
- la ville de Montluçon et la communauté d'agglomération Montluçon Communauté, par un engagement volontaire.

Stabilisées en masse dans la loi de finances, les dotations de l'État ont été attribuées l'an dernier aux collectivités en application des règles de répartition existantes qui tiennent compte des richesses et des charges des collectivités. Dans l'Allier, après répartition des concours financiers du périmètre « dotation globale de fonctionnement » (DGF) par l'administration centrale, en 2018 il a été constaté globalement une quasi-stabilisation pour les dotations

du département avec 52 153 729 € contre 52 555 543 € en 2017 (-0,76 %) et une légère diminution concernant les communes et les intercommunalités, avec 97 532 014 € contre 98 669 518 € en 2017 (-1,15 %). De fortes disparités ont été constatées au niveau des attributions individuelles des communes, avec des baisses parfois importantes, notamment pour les dotations de péréquation, s'expliquant par la prise en compte dans le calcul des dotations en 2018, des nouveaux périmètres des communautés d'agglomération et des communautés de communes issus des fusions opérées au 1^{er} janvier 2017.

Le nombre de collectivités en situation financière tendue diminue : 34 collectivités en 2016, 32 en 2017 et 29 en 2018.

Le contrôle budgétaire

Dans le cadre tracé par le plan préfetures nouvelle génération, le contrôle des budgets et des comptes des collectivités territoriales de l'Allier et le contrôle de légalité de leurs délibérations de portée fiscale a été intégralement recentré à la préfecture en 2018.

Cependant, les sous-préfectures de Montluçon et de Vichy restent les interlocuteurs des collectivités de leur territoire pour le dialogue dans le cadre des démarches de contrôle et pour le conseil. Le contrôle budgétaire

En 2018 il a été constaté globalement une quasi-stabilisation pour les dotations du département avec 52 153 729 €.

Les sous-préfectures sont les interlocuteurs des collectivités pour le dialogue dans le cadre des démarches de contrôle et de conseil.



22 740 actes ont été reçus par télétransmission au cours de l'année passée, soit une progression de 12 %, évolution particulièrement notable dans les domaines de l'urbanisme et de la commande publique.

En 2018, 1 062 M€ de dépenses ont été payés au 31 décembre, en diminution de 2,57 % par rapport à 2017 (1 090 M€ au 31 décembre 2017).

s'exerce dans le cadre du plan annuel de stratégie. En 2018, une action d'accompagnement spécifique a été engagée par les services préfectoraux et la direction départementale des finances publiques (DDFiP) auprès de quelques collectivités connaissant des diminutions sensibles de leurs dotations. Une seule saisine de la chambre régionale des comptes a été initiée et il a été procédé à deux mandatements d'office. Le contrôle budgétaire partenarial préfecture/DDFiP a porté sur 198 budgets. Les démarches initiées à ce titre ont permis des échanges avec les collectivités concernées pour qu'elles rectifient leurs documents budgétaires ou fournissent les explications nécessaires.

Le paiement des dépenses publiques des collectivités de l'Allier

En 2018, 1,062 milliards d'euros de dépenses ont été payés au 31 décembre, en diminution de 2,57 % par rapport à 2017 (1 090 M€ au 31 décembre 2017). Le délai global de paiement s'est établi à 26 jours pour un plafond réglementaire de 30 jours (pour mémoire : le crédit interentreprises s'établissait à 43,9 jours délais clients et 51 jours délais fournisseurs au 31/12/2016). Le délai du comptable public s'est établi à 6 jours (pour 10 en cible au maximum) et celui de l'ordonnateur à 20 jours (pour 20 en cible au maximum).

Conseil et contrôle de légalité

Le renouvellement des instances représentatives de la fonction publique territoriale

L'année 2018 a été marquée par le renouvellement, le 6 décembre, des instances représentatives des personnels des fonctions publiques de l'État, territoriale et hospitalière. La direction de la citoyenneté et de la légalité, chargée de la fiabilisation de la cartographie électorale, de l'organisation matérielle du scrutin, de la centralisation des résultats et de leur remontée au ministère de l'Intérieur, a eu un rôle moteur dans la préparation et l'organisation des élections professionnelles dans la fonction publique territoriale. Dans le cadre de cette consultation, près de 9 000 fonctionnaires territoriaux ont ainsi été appelés à désigner leurs représentants.

Le développement de la télétransmission des actes

Le nombre des collectivités territoriales et des établissements publics qui ont fait le choix d'opter pour la télétransmission de leurs actes est en constante augmentation. 106 nouvelles conventions Actes ont été signées au cours de l'année 2018 portant à 58 % le nombre des émetteurs potentiels reliés à l'application. 22 740 actes ont été reçus par télétransmission au cours de l'année passée, soit une progression de 12 %, évolution particulièrement notable dans les domaines de l'urbanisme et de la commande publique.



En 2018, l'État a poursuivi son engagement auprès des collectivités pour accompagner l'évolution de la planification urbaine et rurale.

Accompagnement des collectivités

En matière de planification

En 2018, l'État a poursuivi son engagement auprès des collectivités pour accompagner l'évolution de la planification urbaine et rurale. Le département de l'Allier est couvert par 5 schémas de cohérence territoriale (SCoT) dont 3 sont en cours d'évolution : ceux du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de Montluçon et de la Vallée du Cher ainsi que de Moulins Communauté sont en cours de révision ; celui de la communauté de communes Saint-Pourçain-Sioule Limagne est quant à lui en phase d'élaboration.

En 2018 également, la démarche d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de la Région de Montmarault s'est élargie à l'ensemble du territoire de la communauté de communes de Commentry - Montmarault-Néris. Deux autres PLUI, engagés à Montluçon Communauté et en montagne bourbonnaise, se sont poursuivis.

Afin d'accompagner l'élaboration des documents d'urbanisme dans les territoires, l'État apporte aux collectivités une dotation globale de décentralisation. Pour 2018, une enveloppe de 302 073 € a permis de financer largement la réalisation des documents de planification de 32 communes et 3 structures intercommunales, dont certaines

au titre d'une compensation des dotations plus faibles attribuées les années passées.

En matière d'urbanisme

Les services de l'État restent le principal service instructeur des autorisations d'urbanisme puisqu'ils en assurent l'instruction pour plus de 180 communes de l'Allier, soit un volume de près de 1700 actes délivrés en 2018. Ils procèdent également à la liquidation des taxes d'urbanisme afférentes à l'ensemble des autorisations d'urbanisme délivrées sur le territoire départemental, soit plus de 2 M€ reversés aux communes et au département. En outre, ils interviennent régulièrement, à la demande des élus, pour constater toutes infractions relatives au code de l'urbanisme et apportent leurs conseils et expertise en la matière.

En matière de transition écologique dans les territoires

L'année 2018 a été marquée par l'engagement de l'ensemble des 11 intercommunalités du département dans l'élaboration d'un plan climat air énergie territorial (PCAET) dans le cadre d'une démarche mutualisée pilotée par le syndicat départemental des énergies de l'Allier (SDE03). Les services de l'État apportent leur expertise aux collectivités et accompagnent cette ambition volontariste en faveur du climat.

Pour 2018, une enveloppe de 302 073 € a permis de financer largement la réalisation des documents de planification de 32 communes et 3 structures intercommunales.



Le paysage intercommunal est stabilisé avec le changement d'EPCI d'une seule commune en 2018.

Intercommunalité

Plusieurs intercommunalités issues de fusions en 2017 ont adopté leurs statuts consolidés, avec parfois une extension de leurs compétences.

Un paysage intercommunal stabilisé

En 2018, seule une commune a changé d'EPCI : Saint-Pont, qui était rattachée à la communauté de communes (CC) Saint-Pourçain-Sioule-Limagne, a adhéré à la communauté d'agglomération (CA) Vichy Communauté.

3 syndicats intercommunaux et mixtes ont été dissous : un syndicat scolaire à Lapalisse (SISCOL), le syndicat mixte d'aménagement touristique (SMAT) de la Montagne bourbonnaise et le syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM) eau et assainissement Arpheuilles-St-Priest/Ronnet/Terjat. Au 31 décembre 2018, l'Allier comptait 90 structures intercommunales : 3 CA, 8 CC, 60 syndicats intercommunaux, 18 syndicats mixtes et 1 pôle d'équilibre territorial et rural.

Les conséquences des décisions des nouvelles intercommunalités à fiscalité propre relatives à leurs compétences

Plusieurs intercommunalités issues de fusions en 2017 ont adopté leurs statuts consolidés, avec parfois une extension de leurs compétences. Avant l'échéance du 31 décembre 2018 prévue par la loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les autres

CA et CC ont statué concernant les compétences supplémentaires qu'elles détenaient en provenance des anciennes communautés fusionnées, soit en étendant ces compétences à la totalité des communes de leurs nouveaux périmètres, soit en les restituant aux communes. Ces évolutions, ainsi que des modifications législatives, ont eu des incidences sur les syndicats intercommunaux :

- concernant les ordures ménagères : le processus de dissolution et de liquidation du syndicat intercommunal de ramassage des ordures ménagères de Lurcy-Lévis, réduit à deux communes, a été poursuivi. Le syndicat départemental chargé d'études sur la gestion des ordures ménagères a été dissous, cette structure n'ayant plus de légitimité depuis que la loi NOTRe a transféré la planification en matière de déchets aux régions ;
- en matière d'eau potable et d'assainissement : l'exercice par la CA Montluçon Communauté de ces deux compétences sur l'ensemble de son périmètre a conduit à la dissolution d'un syndicat agissant dans ce domaine et qui était inclus dans son territoire (SIVOM Arpheuilles St-Priest/Ronnet/Terjat). Le syndicat mixte des eaux de l'Allier chargé des interconnexions de réseaux d'eau potable, s'est doté de compétences opérationnelles en eau potable



En 2018, deux réunions d'échanges ont été organisées en préfecture sur les dossiers d'actualité.

et assainissement. Quant à la CA Moulins Communauté, elle a obtenu son retrait dérogatoire de 3 syndicats d'assainissement pour exercer elle-même sa compétence assainissement ; la préfecture et la DDFiP ont facilité la concertation entre les différents acteurs pour définir les conséquences patrimoniales et financières de ces retraits ;

- dans le domaine du tourisme, 3 SMAT ont engagé des procédures de dissolution volontaire.

Une concertation régulière avec les intercommunalités

Deux réunions d'échanges ont été organisées en préfecture sur les dossiers d'actualité, l'une le 25 juin, avec les présidents des associations représentatives des maires et des présidents d'intercommunalités,

l'autre, le 21 septembre, avec les présidents des CA et des CC. Les services de l'État ont apporté aux élus, à ces occasions, des éclaircissements sur les nouvelles dispositions juridiques et les politiques publiques dans le domaine de l'intercommunalité.

Dans le secteur de Montluçon, les élus réfléchissent, d'une part, sur un projet d'élargissement de Montluçon Communauté avec une ou plusieurs communautés de communes voisines, et d'autre part, sur une évolution des structures dédiées à l'alimentation en eau potable, à l'assainissement et aux déchets ménagers.

En 2018, aucune commune nouvelle n'a été créée. En raison du prochain renouvellement des conseils municipaux, il ne sera pas possible d'en créer avant le 1^{er} janvier 2021.

Aucune commune nouvelle n'a été créée. En raison du prochain renouvellement des conseils municipaux, il ne sera pas possible d'en créer avant le 1^{er} janvier 2021.



Au service des usagers

Le répertoire électoral unique met fin à la révision annuelle des listes électorales.

Au cours du second semestre 2018, la DDFiP a animé 21 réunions d'information sur la mise en place du prélèvement à la source.

Le répertoire électoral unique (REU) : une mesure de simplification

Cette réforme met fin à la révision annuelle des listes électorales et permet aux citoyens de solliciter leur inscription jusqu'au 36^e jour avant un scrutin. Afin que le REU puisse entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2019, un travail préparatoire a été accompli par les mairies du département afin de valider les listes électorales sur cette application. Ce répertoire a été utilisé pour les élections européennes de mai 2019.

Les points numériques dans les services préfectoraux et le rôle des médiateurs du numérique

Les points numériques de la préfecture et des sous-préfectures de Montluçon et Vichy fonctionnent depuis fin 2017. Environ 7 200 personnes ont été reçues, conseillées et accompagnées dans leurs démarches, par des jeunes en service civique.

La dématérialisation des demandes d'aide de l'agence nationale de l'habitat (Anah)

La simplification et la dématérialisation des formalités et procédures administratives pour les usagers sont au cœur des démarches de modernisation de l'État et de ses opérateurs. L'Anah s'est engagée dans ce chantier afin de simplifier

l'instruction et l'exécution des décisions d'attribution des aides et d'améliorer la qualité de service rendu aux bénéficiaires, notamment en termes de délais d'instruction et de paiement. L'objectif est d'atteindre 100 % de dématérialisation des dossiers « propriétaires occupants » accompagnés par les opérateurs. Dans le département de l'Allier, la démarche a été engagée en 2018 avec un fort investissement des opérateurs, le conseil départemental de l'Allier, Soliha, Vichy Communauté, la communauté de communes Saint-Pourçain-Sioule-Limagne, du délégataire des aides à la pierre représenté par le conseil départemental de l'Allier et la DDT de l'Allier en tant que service instructeur. Désormais, tous les dépôts des dossiers de demande d'aide auprès de l'Anah par les particuliers s'effectuent en ligne sur monprojet.anah.gouv.fr.

L'information sur l'introduction du prélèvement à la source de l'impôt sur les revenus et sur la réforme de la taxe d'habitation

Au cours du second semestre 2018, la DDFiP a animé 21 réunions sur la mise en place du prélèvement à la source à compter du 1^{er} janvier 2019 et sur la réforme de la taxe d'habitation à destination de salariés des secteurs privé et public, des



Les obligations de démarches en ligne ont été étendues aux contribuables dont le revenu fiscal de référence est supérieur ou égal à 15 000 €.

entrepreneurs, du milieu associatif, soit 1 200 personnes. Ces réunions ont permis de présenter la réforme, ses différentes étapes et évolutions et communications à destination des usagers, des employeurs et de diverses institutions publiques.

La poursuite du développement du numérique pour la fiscalité des particuliers

Le site impots.gouv.fr a été largement réformé et enrichi dans sa présentation et son ergonomie pour une facilité d'utilisation. L'offre de services en ligne augmente chaque année : paiement du « forfait de post stationnement », accès au compte fiscal possible via FRANCE CONNECT permettant d'être reconnu par l'ensemble des services en ligne en utilisant un des comptes existants (La Poste, AMELI, impots.gouv.fr).

La DGFIP s'inscrit dans la démarche de promotion des services en ligne ; toute démarche peut être réalisée sur smartphone, tablette ou ordinateur : déclaration, paiement

en ligne, contacts directs et sécurisés par messagerie. Ainsi, en 2018, la déclaration en ligne a été utilisée par 50,33 % des usagers dans le département.

L'extension des obligations de démarches en ligne pour les contribuables

Les obligations de démarches en ligne ont été étendues aux contribuables dont le revenu fiscal de référence est supérieur ou égal à 15 000 € (28 000 € en 2017) et disposant d'une connexion à internet. L'obligation de paiement dématérialisé (paiement direct en ligne, prélèvement mensuel ou à l'échéance) concerne des montants dus supérieurs à 1 000 €. Pour accompagner les personnes physiques dans leurs démarches en ligne, des micros ordinateurs ont été déployés en libre service dans les trois services des impôts des particuliers d'Yzeure, Cusset et Montluçon et la DDFIP a recruté des jeunes en service civique dans chacun de ces centres des finances publiques pour les personnes ayant besoin d'aide.

Le site impots.gouv.fr a été largement réformé et enrichi dans sa présentation et son ergonomie pour une facilité d'utilisation.

Au service des collectivités territoriales

La poursuite de la modernisation des moyens d'encaissement

Le développement des moyens automatisés d'encaissement est un axe prioritaire du plan national conduit par la direction générale des finances publiques pour réduire les flux de numéraire. Localement, il se traduit par la poursuite des

modalités d'encaissement en ligne diversifiés avec les titres payables par internet (TIPI), l'orientation des flux de paiement vers des centres d'encaissements nationaux et par la mise en œuvre de la réglementation sur la réduction du recours au numéraire.

IMPÔTS PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

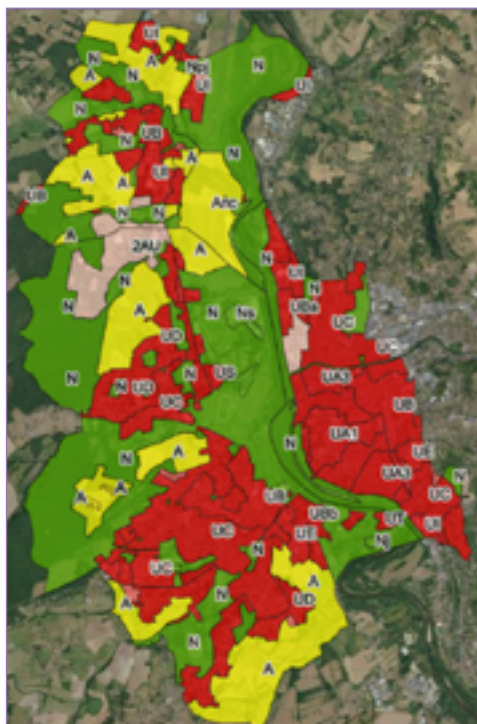
Cinq réunions d'information relatives à la présentation du prélèvement à la source se sont déroulées en 2018, destinées à l'ensemble des collectivités territoriales.

35 collectivités ont publié leur document d'urbanisme sur le GPU, permettant ainsi aux différents usagers de consulter plus facilement ces documents.

L'information des collectivités sur le prélèvement à la source

Cinq réunions d'information relatives à la présentation du prélèvement à la source se sont déroulées en 2018 dans le département dans chacun des trois bassins. Elles étaient destinées à l'ensemble des services de ressources humaines des collectivités territoriales, en tant que collecteurs.

Le géoportail de l'urbanisme (GPU)



La DDT est chargée du déploiement du GPU dans le département de

l'Allier.

En 2018, elle a contacté l'ensemble des collectivités concernées pour leur proposer un accompagnement.

Fin 2018, 35 collectivités ont publié leur document d'urbanisme sur le GPU, permettant ainsi aux différents usagers de consulter plus facilement ces documents.

Au 1^{er} janvier 2020, tous les documents d'urbanisme devront être publiés sur le GPU.

La communication électronique dématérialisée de l'état-civil (COMEDEC)

Ce dispositif permet l'échange dématérialisé des données d'état-civil provenant des actes de naissance, de mariage et de décès entre les dépositaires des données (mairies et service central de l'état-civil) et les destinataires de ces données (administrations, officiers de l'état-civil et notaires). Depuis le 1^{er} novembre 2018, toutes les communes ayant ou ayant eu une maternité sur leur territoire ont l'obligation d'adhérer à ce dispositif. Il permet notamment de lutter contre la fraude et de simplifier les démarches des usagers qui sont ainsi dispensés de la production d'un acte de naissance lors du dépôt d'une demande de carte nationale d'identité (CNI) ou de passeport.

La sous-préfecture de Vichy gère depuis le 1^{er} juin 2017 le pôle départemental des manifestations sportives.



Au service des entreprises et des professionnels

La simplification des démarches déclaratives et de paiement

La généralisation, à compter de 2018, de la télédéclaration des demandes de remboursement partiel de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel (TICGN) a permis d'effectuer à distance et de façon sécurisée, les demandes de remboursement adressées aux services de l'État.

Ce dispositif obligatoire pour les montants à rembourser supérieurs à 300 €, a conduit à une accélération du délai de visa et de paiement. Pour l'Allier, environ 1 890 dossiers ont été traités entre juin et décembre 2018, contre 1 570 sur la même période en 2017.

En matière fiscale

Les chambres consulaires ont été conviées dès le mois de mars 2018 à un comité local des usagers professionnels (CLUPRO), dédié à la présentation

de la mise en place du prélèvement à la source au 1^{er} janvier 2019, des logiciels et systèmes de caisse au 1^{er} janvier 2018, du déploiement de l'accueil personnalisé sur rendez-vous, ainsi que plusieurs mesures de la LFI 2018 et du projet de loi de finances rectificative (PLFR) 2017. Un second CLUPRO en octobre 2018 leur a présenté le projet de la loi ESSOC (loi pour un État au service d'une société de confiance). La DDFiP propose un accès informatique au compte fiscal des professionnels dans les services des impôts des entreprises de Montluçon, de Cusset et de Moulins. Par ailleurs, un service d'accueil et d'accompagnement à la télédéclaration et au télépaiement des impôts des professionnels est proposé aux chefs d'entreprises.

L'accompagnement des notaires à la dématérialisation de leurs actes

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les notaires ont l'obligation réglementaire de dématérialiser la majorité des actes transmis aux services de publicité foncière via l'application Télé@ctes.

Au service des associations

Le pôle départemental des associations

La sous-préfecture de Montluçon gère depuis le 1^{er} juin 2017 le pôle départemental des associations (créations, modifications et dissolutions d'associations) comptant 12 500 associations actives enregistrées au registre national des associations (RNA) pour l'ensemble du département de l'Allier.

En 2018, 2 086 dossiers de création (382), modification (1 574) et dissolution (130) d'associations ont été traités dont 471 ont fait l'objet d'une télédéclaration. Afin d'optimiser les échanges de documents et d'informations avec les associations et les usagers, le pôle des associations a entrepris la numérisation des dossiers.

Le pôle départemental des manifestations sportives

La sous-préfecture de Vichy gère depuis le 1^{er} juin 2017 le pôle départemental des manifestations sportives.

En 2018, elle a instruit 407 dossiers de manifestations sportives (351 en 2017) pour 25 disciplines différentes, dont 3 manifestations aériennes ; 2 demandes ont été étudiées par la commission départementale de sécurité routière et le circuit de Paray-sous-Briailles a fait l'objet d'une nouvelle homologation. Face à la recrudescence des vols de drones déclarés (180), une boîte fonctionnelle dédiée a été créée. L'accent a été mis en 2018 sur la stabilisation du pôle et la formation des agents.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'ALLIER

Préfecture de l'Allier

CS 31649

03016 MOULINS CEDEX

Téléphone ● 04 70 48 30 00

Télécopie ● 04 70 20 57 72

Courriel ● prefecture@allier.gouv.fr

www.allier.gouv.fr